

Evaluation d'Impact

RAPPORT PROVISOIRE & ANNEXES



Société à responsabilité limitée (s.a.r.l), 131 B, Sotrac Mermoz
BP : 21 460 Dakar – Ponty / SENEGAL

Tel. : (221) 860 30 41 Fax: (221) 860 30 67 E-mail : dceg@sentoo.sn / dceg@refer.sn

Sommaire

Sigles et abréviations	3
Chapitre 1 : Introduction	4
1.1 Contexte de l'évaluation :	4
1.2 Approche méthodologique :	5
Chapitre 2 : Le Projet AFDS	7
2.1 Objectifs et composantes :	7
2.2 Stratégie d'intervention :	8
2.3 Zones d'intervention et cibles :	8
2.4 Phasage du projet :	8
2.5 Changements stratégiques intervenus au cours de la phase 1	8
Chapitre 3 : Impact socio-économique	10
3.1 Impact sur les ressources physiques :	10
a. Dans le secteur de l'éducation	10
b. Dans le secteur de la santé	13
c. Dans le secteur de l'hydraulique	15
d. Dans le secteur de l'assainissement	17
3.2 Impact sur les ressources financières :	17
a) Dans le secteur des AGR	17
b) Dans le secteur de la microfinance	19
3.3 Impact sur la durabilité :	25
3.4 Impact sur le coût de réalisation :	26
Chapitre 4 : Impacts sur le renforcement des capacités et le capital social	27
4.1 Capacitation des populations et de leurs organisations communautaires de base	27
4.2 Développement organisationnel	28
4.3 Evaluation des structures locales mises en place	29
4.4 Evaluation de la mise en œuvre de programmes de formation	29
4.5 Mise en œuvre des connaissances apprises dans la gestion des sous-projets et micro-projets	30
4.6 Impact sur le genre	31
Chapitre 5 : Impact sur les institutions	33
Chapitre 6 : Recommandations et leçons apprises	34
Annexes	37
Annexe 1 : Secteur de l'éducation	38
Annexe 2 : Secteur de la santé	49
Annexe 3 : Secteur du Génie civil, de l'hydraulique et de l'assainissement	55
I. VOLET HYDRAULIQUE	55
II. VOLET ASSAINISSEMENT	67
III. VOLET GENIE CIVIL	79

Sigles et abréviations

AFDS :	Agence du Fond de Développement Social
AGR :	Activité Génératrice de Revenus
ARFS :	Antenne Régionale du Fond de Développement Social
CGMP :	Comité de Gestion du Micro Projet
CM :	Chef de Ménage
CR :	Communauté Rurale
DMP :	Demande de Micro-Projet
DSRP :	Document de Stratégie de réduction de la pauvreté
FDS :	Fond de Développement Social
EPB :	Evaluation Participative des Besoins
EPP :	Evaluation Participative de la Pauvreté
ESAM :	Enquête Sénégalaise auprès des ménages
GV :	Groupes vulnérables
MP :	Micro Projet
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OADC :	Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire
OCB :	Organisation Communautaire de Base
PCR :	Président du Conseil Rural
PLD :	Plan Local de Développement
PNASA :	Programme national de sécurité alimentaire
PNDL :	Programme National de Développement Local
PNIR :	Programme National d'Infrastructures Rurales
PODES :	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
PR :	Personne Ressource
SFD :	Systèmes Financiers Décentralisés
SP :	Sous Projet
SPSS :	Statistical Package for Social Science

Chapitre 1 : Introduction

1.1 Contexte de l'évaluation :

1. L'évaluation d'impact est partie intégrante du système de suivi évaluation mis en place par l'AFDS pour le pilotage et le suivi du projet. Elle a été volontairement circonscrite aux composantes 1 à 3 qui sont celles qui permettent d'apprécier : (i) le degré d'amélioration de l'accès des communautés et groupes vulnérables aux services sociaux de base ; (ii) le degré d'amélioration de l'accès de ces mêmes communautés à des services financiers de proximité de manière soutenue et durable ; et (iii) le degré de renforcement du capital social ainsi que des capacités organisationnelles, participatives des communautés ciblées. Il est entendu par « impact » dans le cadre du PFDS, l'ensemble des changements positifs ou négatifs intervenus dans la vie des communautés pauvres ciblées tels quelles ou tels que les partenaires les perçoivent et auxquels le projet a contribué, ainsi que le degré de satisfaction de tels changements.
2. La mission d'évaluation du FDS coïncide avec la fin de la première phase du projet après trois années de mise en œuvre. Elle intervient dans le contexte de l'élaboration du PNDL qui consacre la fusion entre l'AFDS et le PNIR. Cette fusion devrait permettre de mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion des groupes vulnérables et de renforcer l'articulation entre le développement local et la décentralisation.
3. La mission d'évaluation s'est déroulée pendant la période d'octobre à décembre 2005 selon une approche participative avec l'équipe de l'AFDS tant au niveau du siège du projet que des antennes régionales. L'équipe constituée d'experts, de superviseurs d'enquêtes et d'enquêteurs a rencontré les principaux acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet ainsi que les autorités locales dans les différentes communautés et villages de l'échantillon. La mission a utilisé divers outils de collecte d'informations primaires comprenant des questionnaires, des guides d'entretien, des études de cas, etc.
4. Le présent rapport est appelé à être présenté à l'AFDS et à ses partenaires afin de recueillir leurs commentaires dans le cadre d'un atelier de restitution.
5. **Contexte socio-économique.** La part de la population en situation de pauvreté a diminué de 67,9% en 1994-95 à 57,1% en 2001-02, ce qui représente une réduction de 10,8 points de pourcentage. De façon similaire, la part des ménages en pauvreté a diminué de 61,4% à 48,5% , soit une baisse en termes relatifs de l'incidence de la pauvreté de 16% (DPS/MEF, 2004). Sur le plan politique, le contexte est également caractérisé par la survenue d'une alternance politique en 2000 qui constitue le socle d'une nouvelle vision sous tendue par des programmes volontaristes de lutte contre l'exclusion, la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
6. Dans la perspective de rationalisation et d'harmonisation des interventions des différents partenaires, le GS a adopté en 2002 le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont l'un des objectifs stratégiques est la création d'un cadre de référence des programmes et projets de lutte contre la pauvreté. La SRP définie par le Gouvernement du Sénégal prend en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du

l'élaboration du DSRP. L'analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal a permis d'élaborer une stratégie axée sur :

- la création de richesse ;
- le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base;
- l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ;
- l'approche participative de mise en œuvre et de suivi - évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.
- l'intégration de l'approche du genre qui reconnaît et part de la spécificité des besoins en vue d'améliorer l'impact des interventions et d'assurer l'équité..

7. Cette stratégie s'intègre dans la vision du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES) pour la période 2002-2007

8. D'autres initiatives plus récentes ont été prises par le GS, notamment à travers le PNDL qui vise une meilleure articulation entre le développement local et la décentralisation et le PNASA dont l'objectif global porte sur l'amélioration durable de la sécurité alimentaire dans le pays, et par des partenaires au développement.

1.2 Approche méthodologique :

9. L'évaluation s'est inspirée du cadre d'évaluation d'impact des fonds sociaux élaboré par la Banque Mondiale. Elle s'articule autour de trois principales parties : (i) l'évaluation d'impact socio-économique ; (ii) l'évaluation d'impact sur le renforcement des capacités et le capital social ; et (iii) l'évaluation d'impact sur les institutions.

10. La méthodologie a combiné des enquêtes quantitatives et des enquêtes qualitatives de perception, sur un échantillon représentatif de villages et de ménages. L'échantillonnage a été effectué sur les cinq (5) régions couvertes par le projet et les poches de pauvreté, les départements, les villages/quartiers cibles, les micro-projets et les sous-projets. Un échantillon de 100 villages/quartiers représentatif au niveau de programme global, par type d'intervention, par secteur et par région a été choisi dans les cinq régions : Dakar, Fatick, Louga, Kolda et Kaolack, dans les départements de Diourbel, Ranérou et Matam (voir tableau ci-dessus). Seuls des villages/quartiers pour lesquels le taux de réalisation des micro projets et/ou des sous projets est de 100% ont été choisis. Pour Dakar, compte tenu du fait qu'au démarrage de l'étude les taux de réalisation les plus élevés étaient de 95 %, on a choisi exceptionnellement un échantillon de 9 villages/quartiers dont le taux de réalisation est de 95 %. Ces villages/quartiers ont été choisis au prorata du nombre total de villages/quartiers cibles de l'AFDS dans ses zones d'intervention.

11. Des villages/quartiers témoins, au nombre de 16, ont été également choisis à partir de la base de données de ciblage, avec comme critère (i) l'indice de la pauvreté, (ii) la proximité; (iii) la taille; et (iv) l'ethnie/base de production. Les villages programmés représentent des villages où le taux d'exécution du projet est de 0%. On a choisi dans chaque département (13 au total)

un village programmé à l'exception des départements de Matam, Kaolack et Koungueul où tous les projets sont en cours d'exécution.

Répartition des ménages enquêtés par région

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
DAKAR	170	10	10
FATICK	544	32	42
KAOLACK	285	16,8	58,7
KOLDA	298	17,5	76,2
LOUGA	404	23,8	100
Total	1701	100	

Source : enquête DCEG novembre 2005

12. **Stratégie d'enquête et approche genre.** Une stratégie participative a été utilisée, afin de prendre en compte toutes les parties prenantes concernées directement ou indirectement par les différents programmes. Les entretiens ont été réalisés par groupe homogène pour favoriser une libre expression et éviter les biais. Ainsi les groupes femmes, jeunes et handicapés ont été rencontrés séparément. Les femmes, les jeunes et les handicapés ont fait l'objet d'une attention particulière dans la conduite des enquêtes.

13. Les résultats de l'étude sont analysés sur la base des enquêtes ménages, des villages/quartiers et des différents guides d'entretien. L'approche régionale a été utilisée pour mieux faire ressortir les spécificités régionales. Une synthèse globale par module a permis ensuite d'analyser les tendances lourdes et de présenter les résultats des enquêtes de terrain.

14. **Limites de la démarche.** La principale limite de l'évaluation concerne l'absence d'une situation de référence au niveau des ménages. Avant la mise en œuvre effective du projet, l'AFDS avait conduit des EPP dans l'ensemble des villages retenus. Cependant, la démarche adoptée (EPP) ne permet pas de disposer d'une situation de référence systématique, même si ces évaluations ont produit des données précises sur l'état de la pauvreté dans les villages ciblés par l'AFDS. Par ailleurs, l'indisponibilité de certains responsables de composantes n'a pas permis à la mission d'approfondir certains aspects (confrontation des résultats de terrain avec le suivi du projet, consultation de certains documents techniques).

15. Le fait que le projet se situe à mi-parcours de son exécution circonscrit, en conséquence, les limites d'une évaluation d'impact qui ne saurait appréhender, à cette étape d'évolution, que des changements très immédiats assimilables à des résultats ou effets directs imputables aux actions du projet. Des impacts découlant de ces effets ne sauraient encore être bien identifiés. Tout au plus, peut on détecter des signes, des tendances et des orientations permettant d'augurer de changements durables dans la vie des communautés bénéficiaires.

Chapitre 2 : Le Projet AFDS

2.1 Objectifs et composantes :

16. Le FDS est un projet de lutte contre la pauvreté, mis en oeuvre par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque mondiale. D'un coût initial de 23,6 millions de DTS (30 millions USD) pour une durée de 10 ans (2001-2011), le Projet Fonds de Développement Social s'inscrit dans la stratégie à long terme de réduction de la pauvreté telle qu'élaborée par le Sénégal dans le cadre du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP). Il a pour objectif général de contribuer à la réduction de la pauvreté en aidant les communautés les plus pauvres et les groupes vulnérables en milieu rural ainsi que les plus pauvres des quartiers déshérités, à créer les conditions favorables à l'amélioration de leurs conditions de vie, de manière soutenue et durable. Plus spécifiquement, le projet vise à : (i) améliorer l'accès des couches sociales démunies aux services sociaux de base, aux équipements et aux infrastructures communautaires ; (ii) améliorer l'accès aux services financiers de proximité et aux opportunités économiques, à travers l'appui aux SFD et le financement d'activités génératrices de revenus ; (iii) renforcer les capacités des communautés de base dans la planification participative, la priorisation de leurs besoins et l'exécution de leurs activités ; et (iv) renforcer les capacités de l'Administration dans l'analyse et le suivi des conditions de vie des ménages et la mise en oeuvre du programme de lutte contre la pauvreté.

17. Les actions du projet sont menées à travers quatre (4) composantes :

- **Appui aux Organisations Communautaires de Base** visant l'amélioration de l'accès des communautés des zones rurales et urbaines les plus pauvres aux services sociaux de base, par le financement des Micro-Projets de développement grâce à des subventions consenties aux Organisations Communautaires de Base ;
- **Accès aux services de Micro-Finance et aux activités génératrices de revenus** dont l'objectif est d'accroître la possibilité, pour les individus ou groupes vulnérables des communautés pilotes ciblées par le projet, d'avoir accès au crédit et aux opportunités économiques en offrant un soutien aux Structures Financières Décentralisées (SFD) ;
- **Renforcement des capacités des Organisations Communautaires de Base et des Groupes Vulnérables** visant l'amélioration des capacités des OCB et des groupes de femmes et de jeunes vivant dans les zones pauvres dans leurs activités de planification, de conception et de d'exécution de leurs activités, la gestion de leurs organisations et de leurs micro projets ainsi que la maintenance des infrastructures mises à leur disposition ;
- **Suivi et analyse des conditions de vie des ménages et communautés** dont l'objectif est de renforcer les capacités de l'Administration dans l'analyse et le suivi des conditions de vie des ménages et la mise en oeuvre du programme de lutte contre la pauvreté.

18. A la date du 31/12/2004, l'AFDS a mis en oeuvre 708 micro-projets (MP) d'infrastructures et de services sociaux de base dont 153 achevés, 226 exécutés à 70%, 145 dont l'exécution a démarré en 2005 et 183 dont le financement sera fonction des ressources. De plus, on

dénombrer 383 sous-projets (SP) dont 139 achevés, 141 exécutés à 75% et 103 en cours de démarrage.

2.2 Stratégie d'intervention :

19. L'approche de l'AFDS est basée sur le transfert aux Communautés de Base de la responsabilité de la mise en oeuvre de leurs micro-projets et sous-projets. Ce transfert se met en oeuvre au travers des accords de micro-projets et des accords de sous-projets signés entre l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) et les Organisations Communautaires de Base (OCB). Les OCB assurent la maîtrise d'ouvrage directe de leurs réalisations ; elles sont responsables de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'auto-évaluation de leurs micro-projets et sous-projets, y compris la gestion financière et la passation des marchés de travaux, biens et/ou services prévus, et sont appuyées pour ce faire par les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales et les prestataires privés. Compte tenu du fait que le projet est un cadre de formation à cette maîtrise d'ouvrage, l'évaluation ne peut s'attendre à cette phase, qu'à appréhender des indices de bonne compréhension et d'appropriation des outils et procédés qui peuvent faire espérer que les OCB sont réellement capables d'assumer ce rôle. En vue de leur fournir les services d'assistance technique et d'appui conseil nécessaires pour l'exercice de ces nouvelles responsabilités, l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) a recruté des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC) basés sur le terrain.

2.3 Zones d'intervention et cibles :

20. Le projet Fonds de Développement Social a intéressé 15 départements dans les 5 régions de: Dakar, Fatick, Louga, Kaolack et Kolda, ainsi que des poches de pauvreté dans les régions de Matam et Diourbel. Le FDS cible prioritairement les communautés de base ainsi que les groupes vulnérables, dans les villages et quartiers les plus pauvres.

2.4 Phasage du projet :

21. La mise en oeuvre du projet est découpée en trois phases. La phase 1 d'une durée de 3 ans, vise essentiellement à : (i) mettre en place et rendre opérationnelles les structures du projet ; (ii) sensibiliser les bénéficiaires sur le projet ; et (iii) mettre à l'essai les structures et stratégies retenues dans le cadre d'opérations à faible échelle favorisant le processus d'apprentissage. La phase 2, d'une durée de 3 ans également, vise à mettre en oeuvre les composantes du projet sur une plus grande échelle, de manière à toucher l'ensemble des zones défavorisées du pays. La phase 3, d'une durée de 4 ans, aura pour but d'ajuster au mieux le mécanisme opérationnel adopté, d'élargir le groupe cible tout en maintenant des structures viables capables de répondre aux besoins exprimés par les populations.

2.5 Changements stratégiques intervenus au cours de la phase 1

22. En cours de mise en oeuvre, certaines mesures prises ont eu des incidences sur le déroulement des activités. Ces mesures ont été prises soit durant la mission de revue à mi-parcours (RMP) de juillet 2003, soit durant les différentes missions de responsables de

composantes de l'AFDS auprès des opérateurs. Nous en citons les plus pertinentes qui ont des effets notables :

- La RMP avait estimé que l'excellente performance antérieure en matière de passation de marchés justifie le relèvement du seuil de revue préalable par la banque de sorte que tous les marchés des Opérateurs seront désormais passés avec de la banque à posteriori, ce qui fera gagner un temps important lors du recrutement des opérateurs. Effectivement il y a eu un gain de temps et la durée de l'attente de la communauté de voir leur financement disponible réduite de manière significative. De 8 à 9 mois durant la phase test cette durée a été réduite. Cela a eu une incidence sur la qualité du travail car autant dans la phase test l'accent était mis sur l'animation pour une appropriation par les communautés, durant la phase post test par contre, la préoccupation était les responsables de l'AFDS de disposer du plus grand nombre de MP ou de SP. L'animation a fait défaut et l'appropriation a été moins évidente. En conséquence, l'accent a été mis parfois davantage sur le quantitatif que sur la qualitatif.
- Il avait été annoncé aux populations et autorités le découpage du projet en phase 1 de test et d'une extension en phase 2. L'accent a été mis sur ces villages de cette phase test avec un nombre plus important de MP et de SP au détriment des villages de la phase d'extension. Ceci a créé certaines frustrations.
- La limitation des réalisations à raison d'un MP maximum par village, intervenue en cours d'exécution du projet, a été sans doute une décision pertinente pour améliorer la couverture géographique. Cette décision a par contre provoqué quelques frustrations car tous les villages avaient dégagé des priorités dont la satisfaction devrait les permettre de prendre en charge les problèmes ou opportunités révélés durant les EPB. Ainsi, dans de nombreux cas, il n'a pas été possible d'accompagner les MP avec les SP tel que cela était prévu.
- La RMP avait également révisé le mandat des OADC et OAMF pour éviter des duplications avec la FGB (formation en gestion de base) exécutée directement par AFDS. La FGB a alors formé les communautés à réaliser leur EPB. Si on se réfère aux déclarations des populations sur la durée courte des formations, l'absence de formation continue et de recyclage on peut se poser des questions sur les résultats obtenus par les villages concernés en termes de pertinence du choix et du processus

Chapitre 3 : Impact socio-économique

24. A plusieurs égards, l'AFDS est une source de fierté et d'enthousiasme pour bien des populations cibles dans les zones d'intervention. Les données recueillies ont révélé que l'intervention de l'AFDS est jugée globalement positive au niveau village par les populations locales. Il faut cependant noter le cas particulier de la région de Dakar où l'AFDS n'a débuté son intervention qu'en 2005. Ainsi, les premières infrastructures construites dans les neuf (9) villages enquêtés viennent d'être achevées et ne sont même pas encore été équipées. Dans le but de procéder à une analyse détaillée et objective de l'intervention, trois principales entrées ont servi de support :

1. une entrée par le secteur d'activités (santé, éducation, hydraulique, assainissement, micro finance/AGR) ;
2. une entrée par type de cible (femmes, jeunes, personnes âgées et handicapées, OCB) ;
3. une entrée par l'analyse des résultats obtenus (forces, faiblesses, pérennisation, implication des groupes vulnérables/ handicapés et minorité ethnique, effets imprévus, impacts de l'intervention de l'AFDS sur l'économie locale).

3.1 Impact sur les ressources physiques :

a. Dans le secteur de l'éducation

25. Le manque de structures scolaires bien équipées a été l'une des principales contraintes au développement de l'éducation et de la formation. En outre, en milieu rural, le manque de fournitures scolaires, l'absence de cantines scolaires, l'éloignement des rares structures scolaires existantes par rapport à certains villages, ainsi que l'absence d'eau et de latrines dans les écoles sont autant de facteurs limitants pour la scolarisation des enfants.



Ecole Ementaire de TOUBA OLDOU (CR de Gassane)



Centre de formation pour Handicapés de Foundiougne

26. Ces besoins ont été bien perçus par l'AFDS qui s'est évertuée à mettre en œuvre d'importantes structures scolaires en milieu rural. A titre d'illustration, certaines autorités comme l'Inspecteur d'Académie de Foundiougne, n'ont pas manqué d'indiquer que l'AFDS a contribué au relèvement du taux de scolarisation de la région par ses réalisations. En moins de 5 ans d'existence, le projet a fait construire plus d'écoles que l'Etat à travers le Ministère de l'Education en 20 ans dans la région. A ces réalisations, il faut ajouter la construction de réfectoires et cuisines équipées, permettant ainsi aux élèves de se restaurer sur place et d'éviter de parcourir plusieurs fois le trajet entre l'école et la maison.

Financement des infrastructures scolaires par région

		Source de financement		Total
		AFDS	Autres	
Régions	DAKAR	1	82	83
	FATICK	113	273	386
	KAOLACK	15	129	144
	KOLDA	56	76	132
	LOUGA	122	127	249
Total		307	687	994

Source : enquête DCEG novembre 2005

27. L'impact majeur de l'implantation de structures scolaires est sa contribution importante à l'amélioration du taux de scolarisation et à la réduction de l'abandon – notamment des filles - dans les zones bénéficiaires. Des trois écoles dans le tableau ci-dessous, le taux global d'abandon a généralement diminué pour deux d'entre elles depuis l'intervention de l'AFDS qui a permis d'implanter des salles de classe dans les villages.

Ecoles	Taux global d'abandon							
	Situation							
	Avant AFDS			Avec AFDS			Ecart	
	T	F	G	T	F	G	F	G
Keur Saloly	31,08	57,89	44,4	31,46	36,17	26,19	21,72	18,21
Nguinth Pathe	2,56	2,88	1,47	3,70	0,96	8,21	1,92	-6,74
Ngouye Diery	9,9			6,21				

28. Par ailleurs, l'intervention de l'AFDS dans le secteur de l'éducation a des implications majeures sur l'hygiène et la santé des élèves : la construction de latrines dans les écoles a permis de mieux lutter contre le péril fécal ; la clôture de certaines écoles a permis de sécuriser l'espace scolaire, facilitant ainsi la pratique d'activités d'apprentissage telles que le maraîchage. En outre, l'école est devenue le lieu où se mènent d'autres activités telles que les réunions internes, les formations destinées aux populations, la réception des hôtes étrangers.

29. L'AFDS a permis de rapprocher l'école de ses utilisateurs. Dans la région de Kolda par exemple, certains chefs de famille étaient contraints d'inscrire leurs enfants dans des écoles situées dans les pays frontaliers. C'est le cas du village de Linkédiang où les enfants en âge d'être scolarisés fréquentaient les écoles gambiennes. En rapprochant l'école des villages, les

ménages font des économies dans le domaine de la santé (les enfants ne parcourent plus plusieurs kilomètres pour se rendre dans le village voisin), la disponibilité de main-d'œuvre (les filles peuvent aider leur maman dans les tâches quotidiennes et les garçons dans les champs familiaux). Le temps de marche est convertie en apprentissage dans les activités familiales.

Distances entre villages et écoles à Fatick

VILLAGE	Distances actuelles	Distances avant AFDS
THIAMENE	0	1
NAMARY DIARGA	0	7
DIAGNENNE YOUSSOUB	2	-
KEUR SAMBA GUEYE	1	1
PASSY NDENDERLENG	1	-
THISSE	2	0
DAROU NDIAYE	1	-
MBAMEDJIGANE	1	-
Moyenne	1	2

Source : enquête DCEG novembre 2005

30. A côté de l'impact positif de l'intervention de l'AFDS, il faut souligner cependant le manque d'efficience de certains investissements réalisés. On peut citer par exemple le cas de certaines localités où des classes ont été construites alors même que les effectifs étaient faibles et que la question de la disponibilité d'un enseignant n'était pas réglée. On a noté également la construction de nouvelles écoles dans des villages à proximité immédiate d'autres villages déjà pourvus d'écoles avec comme conséquences une certaine saturation compte tenu du nombre d'élèves relativement faible dans chacun des villages. Par exemple un village qui vient d'étrenner sa propre école a retiré ses enfants de l'établissement qu'ils fréquentaient depuis 3 ans et situé à 3 km. Ces élèves ont été contraints de reprendre le CI alors que dans l'école précédente, ils étaient déjà en classes supérieures. L'ancienne école s'est vidée d'un nombre important de ses élèves, avec le risque de faible utilisation des infrastructures construites pouvant conduire vers la fermeture.

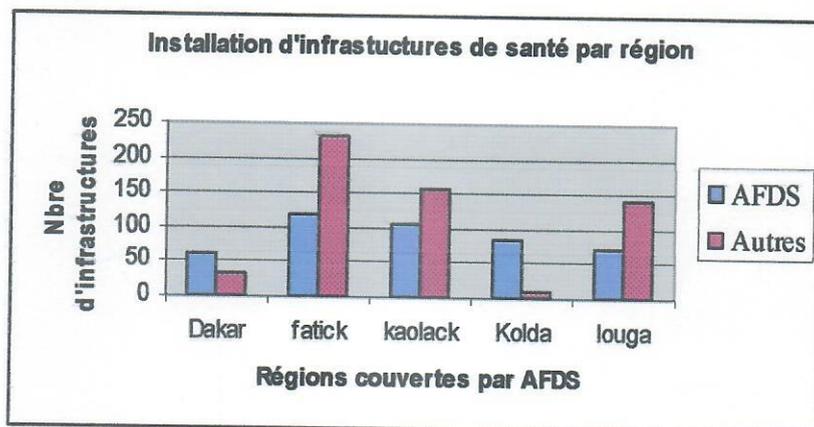
31. Il faut également souligner que malgré les efforts entrepris de mettre en place des infrastructures scolaires de qualité dans les villages cibles, dans certains cas, on a assisté à quelques disfonctionnements dûs principalement à l'absentéisme – voire à l'abandon de poste – de certains enseignants pour qui aucun logement adéquat n'a été prévu dans le village et qui, partant, ne peuvent vivre dans certaines conditions offertes par le village.

32. Enfin, on a observé des cas de choix de site inappropriés pour la construction d'infrastructures de qualité. On peut citer le cas du quartier de Tiamène où l'école a été édifiée dans une zone inondable, ce qui pose la question de l'efficience et de la durabilité de l'ouvrage.

b. Dans le secteur de la santé

33. Le suivi sanitaire était ardu avant l'intervention de l'AFDS, à cause de l'enclavement des villages, de leur éloignement par rapport aux infrastructures sanitaires, de la rareté des moyens de transport et surtout de la non fonctionnalité des cases de santé qui existaient. Les cas d'avortement étaient fréquents à cause de la distance qui séparait les structures sanitaires des villages. Les populations étaient contraintes d'acheter des médicaments parfois périmés au niveau des marchés hebdomadaires. Cette situation était de nature à entraver la promotion sociale et économique des femmes, mais aussi et surtout avait des conséquences désastreuses sur leur santé et celle de leurs enfants.

34. L'intervention de l'AFDS a permis la construction de cases de santé, la construction et l'équipement de maternité, et la réhabilitation de postes de santé. Par exemple sur les 101 structures sanitaires recensées dans la région de Kaolack, 63 ont été mises en place par l'AFDS, soit 62%.



35. L'amélioration de la couverture physique en centres de santé a rapproché les structures sanitaires des populations cibles et en a ainsi amélioré l'accès grâce notamment au faible coût d'utilisation de ces services.

Distances entre villages et infrastructures de santé à Kaolack

VILLAGE	Distances actuelles	Distance avant AFDS
NGOUE DIARAF	0	4
HANENE	0	4
MEO NDI OBENE	0	3
PORT NDRAME	0	4
SINTHIOU KAFFATTE	0	4
MEDINA DEGOUYE	0	4
DAROU MOUSTY NDAWENE	0	4
Moyenne	0	4

Source : enquête DCEG novembre 2005

36. Par ailleurs, la disponibilité et la proximité d'infrastructures toutes neuves et équipées conduit les populations à prendre davantage confiance à la médecine moderne, ce qui accroît leur fréquentation. La non disponibilité de statistiques fiables n'a malheureusement pas permis d'obtenir des données précises sur la fréquentation de ces centres.

Régions	Nb consultations curatives			Enfants ayant un vaccin			Nb accouchements assistés		
	2004	2005	Total	2004	2005	Total	2004	2005	Total
Kaolack	196	210	306	106	115	221	17	32	49
Louga	55	89	144	76	78	154	8	11	19
Total	251	299	450	182	193	375	25	43	68



Case de santé de Médina Ngueyene



Pharmacie du poste de Fafacourou



Salle d'hospitalisation du poste de Fafacourou

37. En plus de la disponibilité d'infrastructures sanitaires, l'AFDS a aidé les bénéficiaires à en assurer eux-mêmes la gestion grâce à la mise en place de comités de gestion dont les membres sont issus de la population du village. Pour assurer la continuité des services offerts, une partie des recettes générées par ces structures sanitaires est reversées à l'aide soignant.

38. Quelques sujets d'inquiétude subsistent cependant. En effet, dans certains villages, les populations ont déploré le manque de formation suffisante ainsi que de motivation du personnel. Mais la question fondamentale reste la préoccupation d'assurer un fonctionnement durable de ces structures sanitaires. En effet, les faibles coûts des consultations ne peuvent générer que des recettes très modestes, ce qui ne permet pas d'offrir des indemnités attractives pour les jeunes qui y travaillent. Dès lors, il y a un risque que ceux-ci finissent par se décourager, à moins que d'autres mécanismes ne soient mis en place pour améliorer leur rémunération.

c. Dans le secteur de l'hydraulique

39. Les zones d'intervention de l'AFDS étaient caractérisées par une faible couverture en eau potable. Ainsi, les femmes passaient beaucoup trop de temps et d'énergie à rechercher de l'eau à plusieurs kilomètres de distance. De plus, on assistait à un tarissement récurrent des puits dans de nombreux villages.

40. Dans ce secteur, l'AFDS a mis en œuvre un programme assez intense d'adductions d'eau, de fonçage, et d'équipements de puits. Dans la région de Kolda par exemple, sur les 258 sources d'eau potable recensées (3 bornes fontaines, 5 robinets domestiques et 250 puits), 158 ont été installées par l'AFDS, soit 61%. Cette politique intensive a amélioré l'accès à l'eau potable dans de bonnes conditions d'hygiène. En effet, avec la mise en œuvre de puits couverts avec des margelles, les risques de contamination de l'eau ou de tarissement sont fortement réduits.

41. Les enquêtes ont montré que le niveau global de satisfaction en eau potable des populations bénéficiaires s'est amélioré de façon significative passant, pour la catégorie « bon » de 27 % avant l'intervention de AFDS à environ 87 % après intervention de AFDS.

Niveau de satisfaction en eau potable avant AFDS

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Niveau de satisfaction en eau potable avant AFDS	Bon	100	27,2	27,2
	Moyen	127	34,5	61,7
	Mauvais	141	38,3	100
	Total	368	100	

Source : enquête DCEG novembre 2005

d. Dans le secteur de l'assainissement

45. L'intervention de l'AFDS dans ce secteur ne s'est pas limitée seulement à la réalisation de blocs sanitaires dans les écoles. On a également construit des fosses septiques et des latrines qui ont permis d'améliorer significativement les conditions d'hygiène des bénéficiaires. Cependant, le nombre d'intervention dans ce secteur reste très limité malgré une forte demande.

3.2 Impact sur les ressources financières :

a) Dans le secteur des AGR

46. Les infrastructures et autres équipements communautaires ont favorisé le développement d'activités génératrices de revenus à travers la mise en place de sous projets appuyés par l'AFDS : exploitation de moulin ; maraîchage facilité par la présence de l'eau en quantité ; embouche encouragé entre autres par l'installation de parcs à vaccination ; etc. L'impact de ces initiatives est non seulement financier (amélioration des revenus des ménages bénéficiaires), mais également socio-économique. Par exemple, à Saré Bilayel, le maraîchage a non seulement permis de diversifier les sources de revenus des femmes, mais a également amélioré le niveau nutritionnel des populations avec la culture de la salade, du chou, de la carotte, de l'oignon et de la tomate.



Maréchage du village de Saré Yéro Bamby



Moulins à Médina Salam

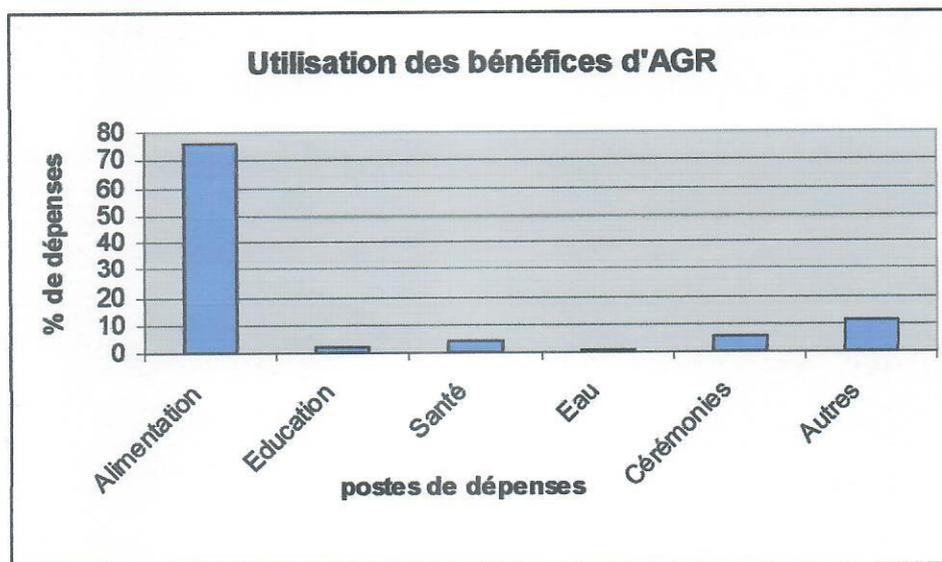
47. De même, au village de Missirah Koutayel, le moulin à céréales a permis non seulement aux femmes du village et des villages voisins d'économiser de l'énergie mais aussi du temps de travail ; ce qui leur donne la possibilité de s'adonner à d'autres activités génératrices de revenus.

48. Les revenus générés par les activités économiques entreprises par les bénéficiaires sont prioritairement utilisés pour l'alimentation comme le montre le tableau ci-dessous.

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Alimentation	321	75,5	75,5
Education	10	2,4	77,9
Santé	17	4,0	81,9
Eau	4	0,9	82,8
Cérémonies	25	5,9	88,7
Autres	48	11,3	100
Total	425	100,0	

Source : enquête DCEG novembre 2005

49. On constate que plus de 75% des bénéficiaires sont utilisés à des dépenses d'alimentation du ménage ; viennent ensuite les autres dépenses qui sont généralement des dépenses d'ordre social (11%) et les dépenses pour les cérémonies (6%). Les dépenses pour l'éducation, l'eau et la santé sont encore globalement faibles (7%), ce qui ne signifie pas que ces aspects ne sont pas considérés comme une priorité, bien au contraire ; leur faiblesse est essentiellement due au fait que ces services sont fortement subventionnés. Le principal enseignement à tirer de ce tableau est que les ménages ont pu améliorer leurs conditions de vie à travers l'alimentation, l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable.



50. Cependant les ménages tout en reconnaissant la nouvelle configuration des villages avec la présence de bornes fontaines, d'écoles, de cases de santé, de magasin et des toilettes publiques ; certaines localités signalent que ces infrastructures ont un faible impact dans les finances des ménages si elles ne sont pas soutenues par un appui à travers les sous projets.

51. Les MP isolés non associés à un sous projet n'ont pas d'incidence financière visible et appréciable sur la vie du ménage. Mais des tendances existent et sont démontrées par les tableaux de dépenses dans les ménages.

52. La formation désignée comme l'un des atouts majeurs du fonds, les fréquentes sollicitations pour suivre les formations est critiquée ; En effet, ces acteurs n'arrivent plus à mener à bien leurs propres activités familiales (travaux des champs).

b) Dans le secteur de la microfinance

Les appuis fournis aux IMF partenaires

53. Les appuis fournis aux IMF partenaires sont de deux sortes, les appuis directs et les appuis indirects.

54. **Les appuis directs.** Ils portent sur la formation, la prise en charge de salaires du personnel pendant une certaine période, la construction ou l'aménagement de sièges et de nouveaux guichets, la dotation en équipements informatiques et de bureaux, la dotation en matériels de transport, le financement d'une mission d'appui à l'élaboration de plans d'affaires.

55. Les gérants des SFD partenaires ont tous bénéficié d'une session de formation en « Plan de développement et projections financières avec Microfin » du CGAP. Actuellement chaque SFD dispose d'un plan d'affaires triennal sur la base duquel l'AFDS a défini le montant de la subvention accordée. Cependant, seuls quatre des huit SFD partenaires ont obtenu une partie de la subvention accordée par l'AFDS (voir tableau ci-dessous) :

Tableau illustratif du niveau de décaissement par l'AFDS de la subvention accordée

Nom du SFD	Montant subvention d'investissement accordée par AFDS	Montant reçu par le SFD	Pourcentage reçu
MEC FADEC	12 252 500	5 915 000	48%
MECARUL	12 000 000	9 375 150	78%
MECAPP	16 300 000	-	0%
DJOMECE	104 024 800	98 827 307	95%
MEC KEBEMER	15 300 000	8 295 000	54%
MEC TAKKU LIGUEY SANGALKAM	11 500 000	-	0%
MEC DEGGO KER AYIP KA	16 000 000	-	0%
GEC AND JEF RECEC/RUFISQUE	13 640 000	-	0%
TOTAL	201 017 300	122 412 457	61%

56. DJOMECE a été particulièrement choyé car non seulement il lui a été accordé plus de la moitié des subventions d'investissement (51,7%), mais en plus il a perçu la quasi-totalité de cette subvention (95%) correspondant à la prise en charge de salaires, à l'achat d'un véhicule 4x4, à l'aménagement et à l'équipement du siège ; seul reste la construction des guichets décentralisés en cours de réalisation. Pour les 3 autres SFD ayant perçu une partie de leur subvention (entre 48 et 78%), les financements ont concerné la réalisation et l'aménagement de leur siège et de guichets pour mieux atteindre la clientèle cible.

57. La concentration de plus de la moitié des appuis sur un seul SFD peut sembler irrationnel en ce sens que 8 SFD ont été initialement ciblés. Cette stratégie a été dictée par le fort potentiel de celui-ci à atteindre les cibles pauvres dans une région considérée comme l'une des plus pauvres du Sénégal. En opérant ainsi, l'AFDS a voulu concentrer une bonne partie des ressources sur un SFD afin d'obtenir un impact significatif, plutôt que de répartir le faible montant des subventions sur un nombre plus important de SFD. Cependant, des lenteurs ont été constatées dans la mise en œuvre des appuis directs en ce sens que 61% seulement des décaissements prévus ont pu être réalisés.

58. **Les appuis indirects.** Ils correspondent aux actions de sensibilisation menées par les agents ou relais de l'AFDS sur le terrain auprès des populations cibles, et aux sessions de formation organisées au profit des OCB. La quasi-totalité des gérants rencontrés considèrent que ces actions contribuent à mieux faire connaître les SFD et augmentent ainsi leur crédibilité auprès des populations.

Niveau d'accès aux services de microfinance des individus et groupes vulnérables

59. Le niveau d'accès des individus et groupes vulnérables aux services de microfinance n'a pas pu être pleinement mesuré, du fait de la faiblesse des systèmes d'information de gestion des SFD et ce, malgré les appuis mis en œuvre.

Impact de l'appui aux SFD

60. Pour mesurer cet impact, nous avons mené l'étude sur un échantillon de huit (8) SFD sur les treize (13) retenus par l'AFDS. Les huit SFD ont été retenus suivant trois critères : (i) l'ouverture de comptes d'OCB partenaires de l'AFDS, (ii) l'effectivité des virements des subventions par l'AFDS dans les comptes ouverts par les OCB dans le SFD pour le financement de sous – projets/AGR, (iii) la signature d'un protocole d'accord entre le SFD et l'AFDS.

61. Dans chacun des SFD objet de l'étude, nous avons pris comme indicateurs le niveau d'adhésion, la production moyenne mensuelle de crédits c'est à dire le nombre moyen et le montant moyen des crédits décaissés par mois, l'encours d'épargne. L'évolution de ces indicateurs pourrait traduire de façon pertinente le niveau d'accessibilité des communautés et groupes vulnérables aux services de micro finance. Pour les adhésions et l'encours d'épargne, l'évolution à analyser porte sur la période allant de la date d'ouverture, au niveau du SFD, des premiers comptes d'OCB partenaires de l'AFDS (date de référence) à la date de réalisation de l'étude. Pour le nombre et le montant des crédits décaissés, nous avons comparé les données du dernier exercice complet avant la date de référence avec les données sur l'exercice en cours (du 1er Janvier 2005 à la date de réalisation de l'étude).

Impact sur les produits et services offerts

62. Sur l'échantillon de SFD étudiés, l'intervention de l'AFDS a eu un impact sur les produits offerts à la clientèle au niveau de quatre (4) SFD. L'impact porte sur les crédits et s'est traduit par un enrichissement de la gamme et sur les conditions d'accès.

63. Au niveau de DJOMEK. Cet impact s'est traduit par l'introduction d'un nouveau type de crédit et ceci pour le financement exclusif d'AGR. Ce type de crédit dénommé « crédit AFDS » a été conçu spécialement pour satisfaire les besoins de financement des personnes les plus vulnérables - hommes et femmes n'ayant pas la possibilité, le plus souvent, de remplir les conditions d'accès aux crédits habituellement proposés par ce SFD. Disposant de ressources suffisantes et gratuites de l'AFDS à travers les comptes ouverts par les OCB, ce SFD a défini des caractéristiques rendant le produit « crédit AFDS » très attractif.

Le « crédit AFDS » est octroyé sans critère d'ancienneté, sans délai d'attente, sans apport, au taux d'intérêt de 1% par mois linéaire, sur une durée de 10 (dix) mois, un mode de remboursement adapté et un plafond de crédit fixé à 50 000 FCFA. Entre le 05/04/2004 et le 30/06/2005, le SFD a octroyé 2 588 crédits à des femmes et 505 crédits à des jeunes.

64. Au niveau de trois (3) autres SFD, des modifications ont été apportées à certaines caractéristiques des crédits proposés à la clientèle. Ces modifications ont porté sur : l'ancienneté, l'apport préalable, la durée de remboursement et le plafond.

65. Au niveau de MECAPP. L'apport est passé de 33% (avant AFDS) à 20% actuellement, l'ancienneté est passée de 4 mois à 2 mois, le plafond de crédit est passé de 1 000 000 à 10 000 000 FCFA.

Pour les membres ressortissants de villages ciblés par l'AFDS, l'accès à des crédits de petits montants (inférieurs à 50 000 FCFA) peut se faire dès l'adhésion sans délai d'attente. De plus, des entrepreneurs exécutant des marchés (la réalisation de micro-projets) de l'AFDS peuvent bénéficier de crédits pouvant aller jusqu'à 10 000 000 FCFA. Le remboursement de ces crédits se fait par prélèvement sur les paiements effectués par l'AFDS et virés dans les comptes domiciliés dans le SFD.

66. Au niveau de MEC FADEC « Ndiambour ». L'impact a porté sur le relèvement du plafond pour tous les types de crédit et l'allongement de la durée du crédit d'investissement. Pour le « crédit élevage » et le « crédit commerce » le plafond est passé respectivement de 350 000 (avant AFDS) à 500 000 FCFA actuellement et de 500 000 à 1 000 000 FCFA. Pour le « crédit d'investissement », le plafond est passé de 1000 000 (avant AFDS) à 2 500 000 FCFA et la durée de 12 mois à 24 mois.

Durant l'exercice en cours, 10 entrepreneurs ont déjà bénéficié de 72 022 960 FCFA et 7 maîtres-d'œuvre en charge de la réalisation de micro-projets financés par l'AFDS ont bénéficié de 4 080 000 FCFA. Le total de ces crédits octroyés à des entrepreneurs représente 14% de la production totale de crédits pour les dix premiers mois du présent exercice.

67. Au niveau de MEC Kébémér. Le plafond du « crédit individuel » est passé de 300 000 (avant AFDS) à 1 200 000 FCFA actuellement et la durée maximum de ce crédit est passée de 12 mois à 18 mois. Pour le « crédit groupement », le plafond est passé de 1 000 000 à 1 200 000 FCFA.

Impact sur les performances des SFD

68. Les principales performances analysées portent sur le nombre de membres, l'épargne et le crédit.

69. **Le nombre de membres.** Le tableau ci-dessous indique une progression du nombre de membres dans tous les SFD depuis l'intervention de l'AFDS à un taux variant entre 12% et 254%.

Tableau d'évolution du nombre de membres depuis le début de l'intervention de l'AFDS

Nom du SFD	Nombre de membres au début de l'intervention du Projet	Nombre de membres actuel (à la date de l'étude)	Taux de Croissance
MEC FADEC	1 191	2 391	101%
MECARUL	4 426	4 974	12%
MECAPP	1 787	2 957	65%
DJOMECE	1 887	6 689	254%
MEC KEBEMER	619	752	21%
MEC TAKKU LIGUEY SANGALKAM	1 211	1 399	16%
MEC DEGGO KER AYIP KA	404	767	90%
GEC AND JEF RECEC/RUFISQUE	1 225	1 504	23%
TOTAUX	12 750	21 433	68%

70. Les taux de croissance les plus faibles sont notés au niveau des SFD dont le partenariat avec l'AFDS est plus récent (moins d'un an) : il s'agit de MECARUL, MEC Takku Ligguey de Sangalkam, MEC kébémer et GEC And Jef RECEC/Rufisque. Cependant tous les quatre (4) ont affirmé sans équivoque que le partenariat avec l'AFDS a contribué pour beaucoup à l'accroissement très significatif de leurs membres.

Quelques témoignages

A DJOMECE,

« le renforcement institutionnel permis par l'AFDS a amélioré l'image, a accru notre notoriété et a renforcé la confiance des populations sur l'institution ».

A MECAPP,

« notre notoriété s'est fortement améliorée par le fait d'être partenaire de l'AFDS et dans toutes ses zones d'intervention nous avons enregistré plus d'adhésions qu'avant ».

A MEC DEGGO Keur Ayip KA,

« les formations réalisées par l'AFDS au profit des OCB a éveillé les populations. Dans les zones où ces formations sont réalisées, la sensibilisation que nous effectuons est facilitée et a plus de retombées positives ».

A MEC FADEC,

« avec l'AFDS, la crédibilité de notre mutuelle a augmenté, l'image de la mutuelle s'est améliorée avec les aménages permis par la subvention reçue ce qui s'est traduit par une augmentation des adhésions ».

71. **L'épargne.** L'impact de l'intervention de l'AFDS sera apprécié à partir de l'évolution de l'épargne globale de chaque SFD et le pourcentage de l'épargne des OCB dans cette épargne globale. Il aurait été intéressant de pouvoir quantifier l'épargne des membres issus des OCB financées par l'AFDS et menant des AGR mais les systèmes d'informations de gestion des SFD ne peuvent pas fournir les informations nécessaires. De façon beaucoup plus précise, l'impact de l'intervention de l'AFDS peut être quantifié au niveau de chaque SFD à travers le pourcentage de l'épargne des OCB dans l'épargne globale comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau illustratif du pourcentage de l'épargne des OCB dans l'épargne globale

Nom du SFD	Epargne des OCB à la date de l'étude	% de l'épargne des OCB dans l'épargne globale
MEC FADEC	193 534 275	57%
MECARUL	51 346 292	13%
MECAPP	190 516 750	56%
DJOMEC	136 352 810	22%
MEC KEBEMER	49 774 950	53%
MEC TAKKU LIGUEY SANGALKAM	35 742 484	19%
MEC DEGGO KER AYIP KA	47 190 167	69%
GEC AND JEF RECEC/RUFISQUE	16 040 859	43%
TOTAUX	720 498 587	35%

72. Le pourcentage de l'épargne des OCB dans l'épargne globale au niveau des SFD varie de 13% à 69%. L'importance de cette épargne des OCB s'expliquerait par le délai de séjour des subventions virées par l'AFDS dans les comptes pouvant aller jusqu'à 6 (six) mois, mais aussi par la reconstitution par les OCB des subventions reçues dans le cadre du financement d'AGR.

73. **Le crédit.** L'activité crédit de tous les SFD a connu un dynamisme réel depuis l'intervention de l'AFDS. Comme nous l'avons constaté avec les adhésions et l'épargne, ce dynamisme est plus noté dans les SFD dont le partenariat avec l'AFDS est plus ancien. Cette situation s'expliquerait entre autres par une meilleure adaptation des crédits aux besoins et capacités des emprunteurs comme déjà expliqué plus haut.

74. En terme de nombre de crédits et donc de bénéficiaires, la moyenne mensuelle connaît une évolution très significative depuis l'intervention de l'AFDS.

SFD	Montant moyen de prêts octroyés par mois avant AFDS	Montant moyen de prêts octroyés avec AFDS	Ecart %
MEC Fadec	37	202	+445,9%
MECAPP	85	127	+49,4%
Djomec	111	477	+329,7%
Mecarul	71	153	+115,5%
Moyenne	76	239	+214,4%

75. En termes de montant, la production moyenne de crédits par mois connaît une évolution plus que significative depuis l'intervention de l'AFDS comme l'illustre bien le tableau ci-après.

Tableau d'évolution de la production moyenne de crédits par mois

Nom du SFD	Avant SFD	Actuellement	Pourcentage d'évolution
MEC FADEC	11 331 269	55 399 159	389%
MECARUL	22 300 208	48 624 722	118%
MECAPP	4 803 580	26 361 088	449%
DJOMECE	18 997 800	71 671 986	277%
MEC KEBEMER	1 968 750	6 034 500	207%
MEC TAKKU LIGUEY SANGALKAM	8 729 167	11 681 111	34%
MEC DEGGO KER AYIP KA	338 458	6 219 150	1 737%
GEC AND JEF RECEC/RUFISQUE	3 684 583	7 709 500	109%

76. Il serait intéressant de connaître le pourcentage octroyé aux cibles spécifiques de l'AFDS, mais les systèmes d'information de gestion des SFD ne peuvent pas nous les fournir.

Impact sur l'accessibilité et la portée

77. L'accessibilité aux produits et services des SFD s'est bien améliorée depuis l'intervention de l'AFDS comme l'atteste l'évolution très positive du nombre d'adhérents, de l'épargne et du crédit. Au plan géographique, l'intervention de l'AFDS a permis la construction de guichets décentralisés rapprochant ainsi les points de services des populations cibles. De 10 (dix) points de service avant AFDS, ce nombre est passé à 24. MEC FADEC, MECARUL, MECAPP et GEC And Jef ont ouvert chacun 2 (deux) nouveaux guichets dans des localités différentes ; DJOMECE en a ouvert 5 nouveaux dans 4 (quatre) localités différentes ; la MEC Kébémér a ouvert un guichet dans un village.

78. Avec ces guichets décentralisés, la distance n'est plus un obstacle. Le cas le plus illustratif est celui de la MECAPP qui, en ouvrant un guichet à Sakal, évite à ses membres résidant dans la zone un déplacement de 120 km. En ouvrant un autre guichet à Gandé, les membres habitant cette zone n'ont plus besoin de faire 54 km de route.

79. Avec les guichets décentralisés ouverts grâce à l'AFDS, les membres vont pouvoir mieux utiliser les produits et services des SFD ; en outre, ils ne vont plus supporter des coûts de transport.

Faiblesses et risques constatés

80. Les interventions de l'AFDS ont entraîné un développement considérable dans plus de la moitié des SFD constituant notre échantillon. L'AFDS a contribué à accroître de façon significative le nombre d'adhérents aux SFD et le niveau d'activités de ces SFD. Il y a cependant un certain nombre de risques à une telle croissance.

81. Tout d'abord, l'AFDS n'a pas mis en place un accompagnement suffisant pour une bonne gestion de la croissance des SFD. Le développement fulgurant du niveau d'activités a entraîné un volume de travail nécessitant des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires que la majorité des SFD ne peuvent pas encore prendre en charge. De même, la forte proportion de l'épargne des OCB dans l'épargne globale constitue un risque potentiel qui pourrait aboutir à une crise d'illiquidité si cette épargne venait à être brusquement retirée.

82. Ensuite, des SFD proposent de nouveaux produits sans disposer de toutes les capacités nécessaires ; c'est le cas des crédits AFDS qui ont été suspendus faute de ressources financières suffisantes.

83. Enfin, nous avons également identifié un sérieux risque opérationnel dans un SFD avec l'octroi de crédits de 10 000 000 FCFA à des entrepreneurs ne faisant partie ni des cibles prioritaires du SFD ni de celles de l'AFDS. Il est bien évident que sans les ressources de l'AFDS mises en place, ce SFD ne serait pas en mesure d'octroyer de tels crédits sans lourdement compromettre sa viabilité.

3.3 Impact sur la durabilité :

84. La pérennisation des actions a été une préoccupation constante de l'AFDS. C'est dans cette perspective que les populations ont été non seulement formées, mais aussi associées à toutes les étapes de la conception à la mise en œuvre et à la gestion des micro-projets.

85. Tout d'abord, dans la conception et la mise en œuvre des micro-projets, l'AFDS a adopté une démarche participative et transparente qui a impliqué les bénéficiaires dont la contribution a été fournie sous la forme d'investissement humain ou de fourniture d'eau, de sable, de gravier, etc. Sur l'essentiel des infrastructures et équipements visités, la qualité est bonne et bien appréciée par les bénéficiaires qui se l'approprient par rapport à d'autres ouvrages de même secteur réalisés par des partenaires autres que l'AFDS. L'exécution correcte des travaux dans les délais a été rendue possible grâce à une sélection rigoureuse des entreprises et des maîtres d'œuvre suivant des critères de compétences et d'expériences avérées, avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat (notamment les services de l'Hydraulique).

86. Par ailleurs, l'AFDS s'est appuyée sur les OCB dont les capacités ont été renforcées, de même que les CTMO et les CG. Un accent particulier a été mis sur le transfert des compétences à travers le renforcement des compétences des responsables locaux en gestion financière, passation de marchés, marketing, organisation communautaire. De plus, les membres des structures de base ont suivi des formations de courte durée afin de pouvoir assurer un fonctionnement adéquat et la maintenance des infrastructures .

87. Un autre axe s'appuie sur des initiatives de mobilisation locale de ressources propres à travers des initiatives telles que des activités de maraîchage, l'organisation de séances de lutte (à Keur Samba Guèye par exemple), la mise en place de chaînes de solidarité, la collecte de cotisations, etc. ces ressources sont destinées à faire face au maintien des ouvrages pour en assurer la durabilité. A titre d'exemple, on peut citer le cas des femmes du comité de gestion de la case de santé de Baralé Ndiaye qui cotisent dix mille francs (10 000 F) par mois pour prendre en charge les factures d'eau, d'électricité et d'autres charges récurrentes.

3.4 Impact sur le coût de réalisation :

88. La mission a pu constater que l'approche adoptée par l'AFDS d'impliquer et de faire participer les bénéficiaires et les prestataires locaux a permis d'obtenir des coûts de réalisation de loin inférieurs aux coûts des autres partenaires pour des ouvrages de même type et de même fonction. On peut à cet égard, citer deux exemples :

Exemple 1 : Infrastructures scolaires. Le coût de l'AFDS est le plus faible. Il est inférieur de 2 000 000 Fcfa environ par rapport à la moyenne générale qui est de 5 341 000 Fcfa. De plus, contrairement aux autres partenaires, ce coût comprend une partie des 2 latrines et du mur de clôture de l'école et parfois du bureau du Directeur qui sont toujours construits (s'ils n'existaient pas) en même temps que les 02 salles de classe habituelles.

Exemple 2 : Infrastructures hydrauliques. Le coût unitaire moyen du mètre linéaire fini de puits réalisé par l'AFDS est encore le plus faible. Il est inférieur de 65 000 Fcfa environ par rapport à la moyenne générale qui est de 265 000 Fcfa.

89. Il faut cependant souligner que si, dans l'ensemble, les infrastructures et leurs équipements fonctionnent bien à la satisfaction, maintes fois exprimée, des populations, certains ouvrages recèlent des malfaçons : c'est le cas des puits du village de Boyo Seck de Louga ou encore du puits du village de Ndiaye Wolof de Foundiougne ; c'est aussi le cas dans le secteur de l'assainissement (cas du canal du quartier Thiaméne de Foundiougne).

Chapitre 4 : Impacts sur le renforcement des capacités et le capital social

90. La préoccupation de l'AFDS eu égard la capacitation des populations locales répond au souci de développer des synergies fécondes dans l'atteinte des objectifs de garantir la pérennité. Cette démarche est d'autant plus pertinente qu'elle aide à la durabilité des résultats en termes d'acquis et de bénéfices sociaux une fois l'intervention de l'AFDS bouclée. Les mesures de renforcement des capacités sont axées principalement sur des formations modulaires en passation de marché, organisation communautaire, marketing, gestion financière, comptabilité, gestion environnementale, technique de transformation et technique radiophonique.

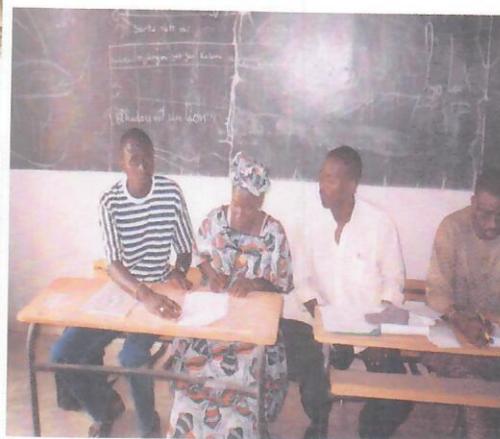
4.1 Capacitation des populations et de leurs organisations communautaires de base

91. Les Micro Projets sont gérés de façon adéquate par les membres des CG, des CTMO, CAF, et OCB qui ont également bénéficié de formation. Mais il est important de noter qu'un acquis est capitalisé en matière d'organisation et de gestion. Par exemple dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement, les populations locales enquêtées affirment avoir acquis des notions de base pratiques en matière d'entretien et de gestion des infrastructures créées (principalement des puits à margelles); des connaissances et techniques en matière, d'hygiène et de salubrité. Les formations sont dispensées à travers une synergie établie avec des services déconcentrés de l'Etat, notamment le Service d'Hygiène et le personnel qualifié des postes de santé. Cette collaboration inexistante ou mitigée par le passé, est devenue une réalité, ce qui a permis le développement de pratiques de prévention. Par exemple dans le cas du SIDA, les campagnes de sensibilisation ont enfin incité les femmes et les jeunes à mieux se prendre en charge et de réduire les résistances vis-à-vis de la prévention.

92. Les formations portant sur l'hygiène et la salubrité ont contribué à une réduction considérable des maladies liées à l'eau et à l'insalubrité (paludisme, diarrhées, vomissements, choléra, etc.). Les enquêtes effectuées auprès des structures de santé confirment par ailleurs cet état de fait.



Séances de formation



93. Les femmes enceintes qui ont été bien formées et sensibilisées sont dorénavant régulièrement suivies dès les premiers mois de grossesse jusqu'à l'accouchement avec une meilleure prise en charge des femmes et des enfants de 0 à 36 mois. Il y a une plus grande promptitude à fréquenter les cases de santé, due sans doute à la proximité de ces dernières de leur lieu d'habitation, mais surtout à la sensibilisation et aux formations reçues.

94. On note également que le projet a promu l'unité, la concertation et la cohésion sociale au sein des villages concernés et l'apprentissage d'une plus grande liberté d'expression. Toutes les couches de la population quel que soit leur position sociale, leur genre, leur âge et leur ethnie, sont impliquées dans la gestion des affaires sociales tant au niveau communautaire que familiale. Les handicapés, les orphelins et les personnes âgées sont représentés dans certains comités de gestion et sont formés au même titre que les autres membres.

4.2 Développement organisationnel

95. L'intervention de l'AFDS et la mise en œuvre des micro projets a renforcé le positionnement des OCB au profit de toute la communauté et non seulement à ses adhérents. Toutes ces organisations fonctionnaient de manière informelle sans une vision globale du développement du village. Il n'y avait aucune relation, concertation entre elles. Les réunions internes sont quasi inexistantes, pas de tenue de compte rendu ou de procès verbal, pas de reconnaissance juridique, etc.



Cadre de concertation CR Gainthe Pathé



Concertation d'un comité de gestion d'un MP

96. Les activités autour du micro projet constituent désormais pour elles un cadre de concertation, d'échanges. Les OCB ont aussi perçu leur rôle dans le processus du renforcement du pouvoir d'action des communautés villageoises. Elles ont acquis, à travers le fonctionnement et le travail du comité de gestion du micro-projet une nouvelle façon de gérer leurs organisations.

97. Des personnes non perçues comme leaders naturels se sont affirmées dans la conduite des actions de développement. On assiste aujourd'hui dans ces villages à l'émergence de nouveaux leaders formés à l'esprit managérial d'une organisation (conduite de réunion, tenue de documents, planification des activités, gestion financière, passation de marché, suivi des ouvrages).

98. Par ailleurs, nous assistons aussi à l'implication dans le processus décisionnel des groupes hier mis à l'écart : les handicapés et les démunis, les femmes. L'AFDS a favorisé la création d'association mixte avec laquelle elle travaille directement.

4.3 Evaluation des structures locales mises en place

99. Le projet a appuyé la mise en place de Comités de Gestion de Micro projet (CGMP), de Comités Technique de mise en Oeuvre (CTMO) et de Comités d'Animation, de Sensibilisation et de Formation (CAF). Les membres du Comité de Gestion qui sont au nombre de 8 en général sont s'occupent du suivi et de la pérennité des activités. Le choix des membres dans ces structures obeit à des critères de compétence, de disponibilité et de crédibilité avérés. Ces comités tiennent des réunions mensuelles ou bi-mensuelles pour faire le point. Les décisions, en fonction de leur importance, émanent soit du Comité de Gestion, soit de la base, à l'issue d'une assemblée générale.

100. Il est important de noter la représentation massive des femmes dans ces instances où il n'est pas rare qu'un bureau soit essentiellement composé de femmes surtout au niveau des Associations des Parents d'Elèves et des Comités de santé. Les femmes occupent dans certains villages des responsabilités dans des secteurs jusqu'ici réservés aux hommes. Au niveau de Keur Samba Guèye par exemple, le Comité de Gestion des infrastructures scolaires est présidé par une femme. La meme tendance est observée au niveau du village de Diagnène Youssouf (dans la région de Fatick) et à Saré Bouré (dans la région de Kolda) où les femmes sont majoritaires dans le comité de gestion de l'activité d'embouche bovine.

4.4 Evaluation de la mise en œuvre de programmes de formation

101. Cette capacitation a permis aux membres des comités de gestion à travers les modules sur la mobilisation sociale et la dynamique organisationnelle de mieux comprendre leurs rôles et de mieux assumer leurs responsabilités. Il faut aussi noter la bonne maitrise du module sur les passations de marché et l'importance que lui accordent les populations bénéficiaires. On peut citer l'exemple d'un village de Kolda qui a décidé d'utiliser les procédures de passation de marchés pour sélectionner désormais les entrepreneurs auxquels ils confient leurs chantiers notamment la future mosquée.

Les OCB bénéficiaires de sous projets ont reçu une formation en marketing pour mieux faire face aux difficultés d'écoulement de leur production. Les femmes semblent plus enclines à utiliser les techniques de marketing que les hommes. Les modules très favorables à la gestion des activités des femmes, et leur propulsion dans les postes de responsabilités renforcent le succès des actions de l'AFDS.

102. Même si tous s'accordent sur la pertinence des formations dispensées, il n'en demeure pas moins que des problèmes aient été mentionnés lors des enquêtes de terrain, parmi lesquels on peut citer l'analphabétisme des populations qui constitue un frein à la bonne maîtrise des connaissances et techniques dispensées. Malgré l'important succès des formations, les populations ont fait part de difficultés liées au niveau de formation de base des populations et au niveau de complexité des modules. Les impacts des formations sur le capital social et humain sont différents d'une cible à l'autre et d'un module à un autre.

103. Les populations ont compris que la pertinence d'une formation dépend de la prise en charge réelle des besoins exprimés. A cet effet des besoins en formation dans le domaine de la gestion ont été exprimés dans plusieurs villages (Diagane barka et Mboulloum dans la région de Fatik).

4.5 Mise en œuvre des connaissances apprises dans la gestion des sous-projets et micro-projets

104. Le projet a facilité l'émergence de nouvelles compétences dans la gestion des sous projets et micro projets, visible par l'utilisation et la tenue par tous les comités, d'outils de gestion tels que les cahiers de compte rendu, les cahiers de recettes et de dépenses, les fiches techniques, les journaux de caisse et de banque, etc. La rigueur et la transparence en sont ainsi renforcées et les compétences sont installées dans la communauté.

105. Les programmes de formation dispensés par l'AFDS ont suscité le développement d'une initiative exemplaire qui va contribuer à la durabilité. L'exemple que nous allons citer ici est celui de l'Association des Relais Communautaires d'Appui au Développement.(ARECADE). C'est une association qui est initiée dans la région de Kaolack, composé d'un noyau central et de démembrements logés dans les Communautés Rurales qui dispense de la formation axée sur six modules : Organisation Communautaire, Passation de marché, Planification participative, Gestion financière, Suivi-évaluation participatif. Les relais membres de l'ARECADE constituent un effectif de plus de 200 membres dans la région de Kaolack. L'ARECADE appuie les communautés à tenir des ateliers thématiques débouchant sur la création de plusieurs réseaux qui regroupent des OCB dont les membres évoluent dans les mêmes secteurs d'activités :

- le Réseau des Comités de Santé (RECOs)
- le Réseau Education
- le Réseau des Comités de Gestion de l'Eau (RECOGE)
- la FEDERCOM (Fédération des sous projets de Commerce)
- la FEDERMO (Fédération des Moulins)
- la FEDERGEM (Fédération des Emboucheurs)

Toutefois, le niveau d'implication des femmes est faible (04) dans l'association.

106. L'ARECADE fait l'objet de beaucoup de sollicitations de la part de certains organismes de développement (l'ONG World Vision et le PADMIR).

107. Des questions de fond demeurent sur les relations entre cette association de nouveaux prestataires et la communauté. Ces jeunes très sollicités en dehors de leur terroir vont-ils continuer à accepter certaines rémunérations trop modiques que pourraient leur octroyer leurs villages ? Est-ce que la communauté a les moyens de payer les prestations de ARCADE ou du secteur privé local sans un appui extérieur ?

108. Il en est de même du secteur privé local qui a su profiter des travaux qui leur sont confiés pour comprendre les procédures de passations de marché ainsi que le principe du contrôle des travaux par les communautés à la base.

Ces témoignages d'un entrepreneur de Linguère illustrent ce constat :

« Aujourd'hui, grâce à l'approche de l'AFDS, je suis devenu plus compétitif ; j'ai gagné des marchés à Saint-Louis et j'essaye d'investir le marché de la Casamance. Actuellement je suis en train d'essayer de mettre en place un secrétariat avec du matériel informatique pour mieux gérer nos activités ».

4.6 Impact sur le genre

109. La cible femme constitue un des enjeux majeurs de l'AFDS. L'investissement dans le capital social des populations constitue un axe visant le développement durable des communautés. Du point de vue des femmes, les structures associatives constituent la principale porte d'entrée. La reconnaissance de leur force de travail est toujours guidée par des règles traditionnelles, étant donné leur marginalisation sur le marché formel du travail. Leur participation en termes de formation et de capacitation subit les blocages du travail à la maison. Les contraintes sont en interaction avec leurs responsabilités domestiques.

110. La stratégie de l'AFDS consistant à créer de nouvelles structures, intégrant la force de travail de toute la communauté, à travers la mise en place d'une association villageoise ou groupement porteur favorise une forte présence des femmes et des jeunes en nombre et dans les postes de responsabilité pour rompre avec les pesanteurs des structures passées. A cette stratégie s'ajoute le renforcement des ressources humaines en matière de planification des activités, de marketing, de développement communautaire, de technique de stockage, de suivi des chantiers etc. Cette approche a entraîné une nette amélioration du capital social.

111. Dans tous les villages enquêtés, les femmes sont membres de comité de gestion des infrastructures au sein de leur village et bénéficient de formation en vue de mieux assumer leurs responsabilités. Ces acquisitions contribuent indéniablement à améliorer le statut de la femme et à améliorer les conditions de vie du ménage. Dans la région de Louga, il n'est pas rare de rencontrer une association de parents d'élèves ou un comité de santé essentiellement composé de femmes.

112. Les jeunes sont très impliqués dans les activités de l'AFDS. Ils sont très représentés dans les comités de gestion et reçoivent de la formation pour assurer le fonctionnement et la maintenance des infrastructures créées par l'AFDS. Pour les personnes du troisième âge et des handicapés, c'est dans les comités de gestion des infrastructures que leur présence s'est faite le plus remarquer.

113. L'intervention de l'AFDS a également été pour beaucoup de jeunes une opportunité de trouver de l'emploi. Ils participent à la construction des cases de santé, de magasins céréaliers, de clôture d'école et de construction d'enclos pour l'activité d'embouche ovine. Ils sont des relais dans leur localité.



Construction d'une digue à Foundiougne

114. Même au niveau des activités génératrices de revenus, ces personnes vulnérables sont nombreuses à avoir bénéficié de prêts dans le cadre du projet, ce qui fait d'elles les fers de lance de l'économie locale. Par ailleurs, dans certains villages, l'AFDS octroie à ces catégories des fournitures scolaires gratuitement, et de tickets pour accéder aux soins de santé.

115. Les bénéficiaires interrogés ont reconnu unanimement le bienfait des formations, y compris ceux qui n'ont pas encore démarré leurs sous projets ; il faut noter que les femmes ont déjà commencé à investir ces connaissances acquises dans l'environnement familial et les activités domestiques.

116. Les formations en planification, constituent une des formations les plus partagées par les bénéficiaires des actions de l'AFDS. Les effets sont plus importants encore pour les bénéficiaires femmes qui l'utilisent afin de mieux gérer leur temps de travail ainsi que les activités dans leurs.e groupements.

Chapitre 5 : Impact sur les institutions

117. La plupart des conseillers ruraux connaissent l'AFDS à travers ses actions visibles et concrètes dans les différents villages ciblés dans les domaines aussi essentiels que l'éducation, la santé, l'hydraulique mais aussi dans la construction de magasins de stockage de produits céréaliers, la micro finance et le renforcement des capacités des populations par la formation .

118. Le seul problème évoqué est que le conseil rural n'est pas suffisamment impliqué dans les interventions du FDS. Un conseiller peut être membre d'une OCB et d'un comité de gestion dans un village, mais le conseil rural en tant que tel n'a aucune autorité, aucune emprise, aucun mot à dire dans les interventions de l'AFDS. De même, le Conseil Rural n'intervient pas dans les appels d'offres, le choix des maîtres d'œuvre, la passation de marché. Dans la région de Fatick, certains conseillers confirment que le conseil rural ne participe qu'aux réceptions provisoires des ouvrages réalisés. La plupart des conseillers interrogés notent qu'une fois le protocole signé, le Conseil Rural est « laissé en rade ».

119. Le système de ciblage des structures à appuyer n'est pas conforme à celui du PLD. C'est ce qui explique parfois une certaine frustration chez les conseillers car ils estiment être en charge de la politique de développement de leurs localités selon la loi sur la Décentralisation. Pourtant, tous sont unanimes à reconnaître qu'il y a une adéquation entre les activités appuyées par l'AFDS et celles prévues dans les PLD mais peut-être pas dans les mêmes sites.

120. Pour un des conseillers de Thieppe, l'entrée de l'AFDS par les OCB est pertinente car le conseil rural pouvait rendre le travail plus difficile et les procédures beaucoup plus longues. Ainsi, tous jugent la démarche de l'AFDS consistant à travailler directement avec les populations globalement bonne et c'est ce qui du reste fait dire au Président de la CR de Lougré Thiolly « *Bou AFDS continué gnake danafi wagnékou boubakh* ». Si l'on juge les actions de l'AFDS par leur taux de réalisation en trois années d'activités dans les différentes régions (159 micro et sous projets pour Fatick et 126 pour Louga en date d'octobre 2005), on ne peut que se satisfaire de la souplesse de ses procédures là où d'autres projets s'attardent énormément dans des formalités qui bloquent la mise en œuvre.

Pour corroborer la pertinence de l'option de l'AFDS, un autre conseiller rural de Sakal affirme : « Une ONG de la place mettait à la disposition des communautés des bourses scolaires d'une valeur de 50 000 francs par élève pour primer 30 jeunes filles et 10 garçons à l'issue du concours d'entrée en sixième ; de quoi booster la scolarisation des filles au plan local. En passant par la communauté rurale suite à leurs pressions, l'enveloppe qui était traditionnellement allouée aux élèves a été utilisée par le PCR et le Directeur d'école pour la construction d'une salle de classe et d'un bureau de maître. Ce qui ne contribue plus à stimuler l'effort et l'excellence chez ces élèves surtout à un moment où la scolarisation des fille est une préoccupation de l'Etat en matière d'éducation »

121. De manière implicite, l'AFDS a largement contribué à l'amélioration des démarches en cours au niveau des Conseils ruraux.. Si dans la région de Louga certains conseillers qui ont bénéficié des formations n'hésitent pas à demander à leur conseil rural d'appliquer cette

démarche, dans la région de Fatick, on note des distorsions entre les populations à la base et leurs élus dans la mesure où ces derniers ne reçoivent aucune formation. A la longue, la démarche crée une rupture dans la capacité de gérer et de contrôler des populations. Cette situation est particulièrement décriée par les rares femmes conseillères responsabilisées.

122. L'intervention de AFDS fragilise le Conseil rural en tant que institution même si ses actions sont salutaires car répondant à une demande de la communauté. La disponibilité d'un PLD au sein de la communauté rurale n'est pas une condition exigée avant le choix d'un village dans une zone donnée. Les CR ne sont pas suffisamment associés à l'identification des sites et des priorités dans les villages relevant de leur territoire.

Chapitre 6 : Recommandations et leçons apprises

123. Environ les deux tiers du portefeuille des micro-projets et sous-projets ne sont pas achevés ou réalisés. Des paramètres intéressants d'évaluation relatifs à l'utilisation des infrastructures et services ou les effets des sous-projets ne peuvent être, par conséquent, appréciés. Selon l'AFDS : *« l'infrastructure est l'édifice autour duquel se mobilise toute la communauté. La satisfaction des populations d'avoir participé à sa réalisation est un élément capital dans la réussite de nos activités. Pour clôturer le micro projet, il est donc important que celui-ci soit fonctionnel. »*

124. A partir de critères précités, le premier niveau d'appréciation porte sur l'approche participative, le contrôle citoyen dans les projets et l'émergence d'une expertise locale grâce au renforcement de capacités

125. La première force de l'AFDS réside dans sa capacité d'information de tous les acteurs concernés par le programme :

- Population (toutes catégories) avec les journées de lancement et de mobilisation
- élus locaux
- autorités locales et étatiques
- agents de l'administration
- presse (toute composante avec un traitement très professionnel de l'information)

126. La seconde force de l'AFDS se trouve dans sa stratégie de renforcement de capacités avec son volet Formation en Gestion de Base (FGB) :

- l'implication de relais communautaires est une originalité
- Acquisition de compétences techniques locales (supervision de travaux et passation de marchés)

127. La troisième force est la réalisation d'infrastructures communautaires de base notamment l'appréciation faite de la bonne qualité des bâtiments construits et des équipement acquis non seulement pour une couche de la population mais pour le village tout entier et parfois pour toute une contrée.

128. Les interventions de l'AFDS ont entraîné un développement considérable dans plus de la moitié des SFD constituant notre échantillon. L'AFDS a contribué à augmenter de manière exponentielle le nombre de membres et le niveau d'activité, sans pour autant mettre en place un accompagnement approprié pour les aider à mieux gérer leur croissance et amoindrir les risques potentiels. En effet, le développement fulgurant du niveau d'activité a entraîné un volume de travail nécessitant des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires que la majorité des SFD ne peuvent pas encore prendre en charge.

129. L'AFDS a parfois mal apprécié la pertinence de certaines de ses interventions. La mise en place de salles de classes dans des villages trop rapprochés peut réduire le taux de fréquentation dans un village car l'effectif réduit d'enfants à scolariser est alors réparti dans les deux villages. Même si cette approche résout le problème de distance pour les enfants, il n'est pas certain que cela compense la faible utilisation des infrastructures ainsi créées (exemple de Dabo qui a retiré ses élèves du village voisin).

130. Quant à la capacité de l'AFDS à exécuter un programme, elle est réelle et les divers impacts positifs de celui-ci au niveau des communautés et des zones d'intervention en témoignent largement.

131. En définitive, l'AFDS a permis une amélioration sensible de la situation socio-économique des zones cibles par la construction d'infrastructures et équipements de qualité, fonctionnels et durables, qui s'intègrent facilement dans l'architecture locale, et ceci dans les divers domaines de l'hydraulique, de l'assainissement, de la santé, de l'éducation. Elle a également, quoique dans une moindre mesure, contribué à générer des emplois et des revenus pour les populations pauvres dans les zones d'intervention. Cependant, les lenteurs de mise en œuvre constatées dans certains cas, ainsi que la faible complémentarité entre micro projets et sous projets n'a pas permis de maximiser l'impact de ses interventions.

132. A ce stade, il est possible de faire quelques recommandations :

1. Renforcer la collaboration avec les services techniques de l'Etat en particulier dans le suivi et le contrôle technique des travaux ;
2. Renforcer les capacités des OCB dans le choix des entreprises et des maîtres d'œuvre compétents ;
3. Inclure dans le processus, en plus du maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique pour la validation des plans de béton armé et de réception des ouvrages en béton armé pour donner aux ouvrages une meilleure assurance quant à sa solidité, voire sa durabilité ;
4. Systématiser la génération des recettes au niveau des ouvrages réalisés pour assurer la prise en charge des frais d'entretien et de maintenance des infrastructures en lieu et place des cotisations volontaires ;

5. Alléger et diligenter les procédures de décaissement de fonds au profit des OCB pour éviter certains blocages dans l'avancement des travaux liés au paiement tardif des décomptes des entrepreneurs ;
6. Améliorer l'archivage au niveau des OCB pour une meilleure conservation et exploitation des outils de gestion des infrastructures ;
7. Appliquer le système de prix unitaire dans l'estimation du coût des microprojets en lieu et place du forfait qui pose certains problèmes d'incompréhension entre les communautés et l'entreprise lors des paiements des décomptes ;
8. Renforcer la collaboration avec l'expertise locale dans la mise en œuvre des infrastructures et équipements en les intégrant dans les équipes de réalisations pour un meilleur transfert des technologies ;
9. Prévoir dans les futurs programmes AFDS le renforcement des capacités par des programmes additionnels d'alphabétisation fonctionnelle en direction de ces chefs de ménages en mettant un accent particulier sur les femmes et les jeunes filles ;
10. Assurer le suivi afin de consolider les acquis et au besoin procéder à des sessions de recyclage pour le renforcement des capacités des responsables d'associations de parents d'élèves dans les domaines précités ;
11. Aider à entreprendre, au profit de l'école, des activités génératrices de ressources additionnelles aux associations de parents d'élèves du fait qu'elles regroupent principalement des populations souvent pauvres, rendant insuffisantes leurs seules cotisations ;
12. Renforcer la collaboration avec le Conseil Rural à toutes les étapes à toutes les étapes de la mise en œuvre sans remettre en cause sa caractéristique unique de seul projet qui canalise des fonds jusqu'au niveau des villages et qui opte pour responsabiliser les communautés de base, à ce niveau pour la gestion des fonds, y compris la passation des marchés.

Annexes

Annexe 1 : Secteur de l'éducation

Pour appréhender les effets et l'impact des micro projets AFDS dans le secteur de l'éducation, force est de prendre comme instruments d'éclairage un certain nombre d'indicateurs permettant, à cet égard, d'avoir une appréciation rationnelle et pertinente. Une telle appréciation est rendue possible en s'appuyant sur un ensemble de données quantitatives et qualitatives tant sur les caractéristiques des ménages que sur quelques aspects déterminants du secteur de l'éducation dans les régions bénéficiaires du programme AFDS.

I. Caractéristiques des ménages, acteurs dans le secteur de l'éducation

A. *Tableau n°: Niveau de scolarité du Chef de Ménage par Sexe*

		Sexe du Chef de Ménage		Total
		Masculin	Féminin	
Niveau de scolarité du Chef de Ménage	Sans niveau	752	157	909
	Primaire	129	19	148
	Secondaire	61	7	68
	Supérieur	24	1	25
	Autres	255	13	268
Total		1221	197	1418

Source: enquête DCEG Novembre 2005

Concernant la question relative au niveau de scolarité, sur les 1418 ménages qui ont répondu à cette question, on a enregistré 1221 hommes, soit 86 % et 197 femmes soit 14 %. On constate à cet effet que la plupart des chefs de ménages sont sans niveau d'instruction, soit 62 % environ des hommes et 80 % chez les femmes. A part le niveau primaire qui enregistre des chiffres assez significatifs pour les deux sexes (environ 10 % pour chaque sexe), les chefs de ménage ont rarement atteint les niveaux supérieurs et secondaires.

«Recommandation 1: En considération de la situation d'analphabétisme, une des manifestations de l'état de pauvreté, pour l'écrasante majorité des chefs de ménages surtout chez les femmes, il importe de prévoir dans les futurs programmes AFDS le renforcement des capacités par des programmes additionnels d'alphabétisation fonctionnelle en direction de ces chef des ménages en mettant un accent particulier sur les femmes. »

II. Impact de l'existence d'une école sur les populations concernées

L'impact qu'exerce la présence d'une école sur les populations bénéficiaires peut se ressentir à travers les effets conjugués de plusieurs facteurs à savoir notamment:

- La reconnaissance par une bonne partie de ces populations de son existence comme cela apparaît à l'examen des données du tableau qui suit;
- L'effort consenti par les ménages pour participer directement au frais de scolarité de leurs enfants;

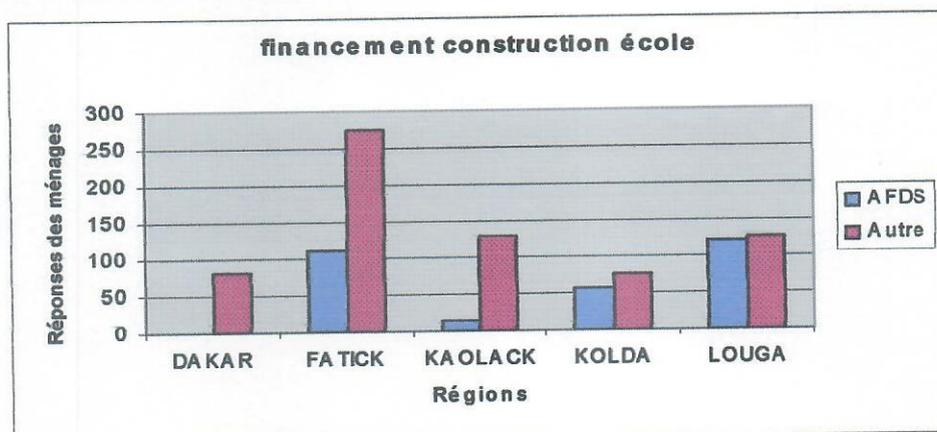
- L'initiative effectivement prise par les populations concernées de mettre en place une association de parents d'élèves pour soutenir de diverses manières en particulier sur le plan financier l'institution scolaire fréquenté par leurs enfants;
- L'utilisation de locaux et l'espace scolaire par ces populations à des activités extra scolaires etc.

Connaissance par les populations de l'existence d'école dans leur village/quartier par région

		Existe t-il une école dans votre village/quartier ?				Total	
		% Oui		% Non			
Régions	DAKAR	8,53	98	13,17	71	169	10,91
	FATICK	36,4	419	23,00	124	543	32,18
	KAOLACK	15,76	181	19,10	103	284	16,83
	KOLDA	15,67	180	20,95	113	293	17,36
	LOUGA	23,51	270	23,74	128	398	23,59
Total		100%	1148	100%	539	1687	100%
Total		98,04			31,95		100%

Source: enquête DCEG Novembre 2005

A la question de savoir s'il existe ou non une école dans leur localité grâce à l'intervention de l'AFDS 1687 ménages qui ont répondu, parmi eux 1148 soit 68%, toutes régions confondues déclarent qu'il existe une école dans leur village/quartier contre 539, soit près de 32 %. Parmi ces régions, celle de Fatick, avec 36,67% a enregistré le pourcentage le plus élevé de réponses soulignant l'existence d'une école dans les localités ciblées sur le programme AFDS. La deuxième position revient à celle de Louga avec 23,51 %. Quant à la région de Dakar, elle réunit le plus faible pourcentage à cet égard avec seulement 8,53 %. Cette situation montre que l'action de l'AFDS est plus perceptible aux yeux des ménages dans la région de Fatick et celle de Louga que dans les autres régions concernées, qui ont bénéficié de moins d'infrastructures scolaires réalisées par l'AFDS comme cela apparaît à la lecture du schéma ci dessous relatif au financement de constructions d'écoles par l'AFDS dans les cinq régions bénéficiaires de son intervention.



Source: enquête DCEG Novembre 2005

En tout état de cause, avec 68% de réponses, pour l'ensemble des régions d'intervention, reconnaissant l'existence d'une école grâce à l'AFDS, on peut en déduire que l'intervention de celle-ci dans la mise en place d'institutions scolaires, comme moyen de lutte contre la pauvreté, est bien perceptible, dans une large mesure, par les populations concernées. Cette reconnaissance de l'existence d'une école attribuée à l'AFDS par l'écrasante majorité des populations, montre que ces dernières n'en sont pas indifférentes et que, mieux encore, elles y adhèrent à travers notamment :

- a- l'effort consenti de consacrer, par an, à l'éducation de leurs enfants, selon les déclarations de 50% des chefs de ménages, des sommes allant de moins 50.000 FCFA pour les moins nantis à 60.000 FCFA pour les plus riches, parmi eux, soit 14%. Le tableau ci-après illustre bien cet engagement financier des ménages vis-à-vis de l'Ecole

Efforts en dépenses d'éducation consentis par les ménages (toutes régions confondues)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Dépenses d'éducation	Moins de 20000	512	50	50
	de 20000 à 40000	244	23,9	73,9
	de 40000 à 60000	125	12,2	86,1
	Plus de 60000	142	13,9	100
	Total	1023	100	
Total		1700		

Source: enquête DCEG Novembre 2005

- b- la mise sur pied d'une association des parents d'élèves, presque partout où l'AFDS a réalisé une école dans le but d'apporter à celle-ci un appui multiforme en particulier d'ordre financier.

A cet égard selon les réponses des régions concernées 93,2% affirment la création d'une association de parents d'élèves autour de l'école construite par l'AFDS. Ce que d'ailleurs traduit de façon éloquent, le tableau ci-après :

Existence d'une association de parents d'élèves autour de l'école AFDS

Réponses	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage en cumulé
Oui	55	93,2	93,2
Non	4	6,2	100
Total	59	100	
Total général	87		

Source : enquête DCEG/Novembre 2005

Ainsi, l'institution scolaire réalisée par l'AFDS finit par faire corps désormais avec la vie de la communauté villageoise ou des quartiers qu'elle polarise et qui en retour l'intègre dans son calendrier d'activités périodiques.

Par ailleurs, on relève comme retombées non négligeables la formation des responsables d'associations de parents d'élèves des écoles/AFDS en matière de gestion, de passation des marchés et entretien des infrastructures, ce qui, du coup, contribue à élargir et à renforcer leurs capacités mises au service de l'école.

« Recommandation n°2 : Concernant le renforcement des capacités des responsables d'associations de parents d'élèves dans les domaines précités, il importe d'en assurer le suivi afin de consolider les acquis et au besoin procéder à des sessions de recyclage. »

« Recommandation n°3 : Ces associations regroupant principalement des populations souvent pauvres, les seules cotisations, généralement modestes, des parents d'élèves ne suffisent pas. Il serait par conséquent souhaitable de les aider à entreprendre, au profit de l'école, des activités génératrices de ressources additionnelles. Les futurs programmes de l'AFDS devraient en effet, intégrer cette question. »

Cela s'explique d'autant plus que les associations de parents d'élèves, avec les seules cotisations de leurs membres, généralement pauvres, mobilisent peu de ressources pour aider les écoles à se doter notamment de manuels et autres fournitures scolaires en quantité suffisante au profit des élèves.

A titre d'exemple comme l'indique le tableau relatif au montant annuel des cotisations des associations de parents d'élèves (cas des régions de Fatick et de Kaolack)

Montant annuel de l'appui apporté à l'Ecole par des associations des parents d'élèves

Région	Ecole	Montant annuel de l'appui des parents d'élèves à l'école	
		en 2003/2004	en 2004/2005
Fatick	Quartier Thiamène (Foundiougne commune)	18.000	43.200
	Saloly Bouya (zone rurale)	12.000F	12.500F
Kaolack	Ngainthe Pathé (zone rurale)	190.000f	229.750F
	Ngouye Diéry (Zone rurale)	43.300F	43.300F

Source : enquête DCEG/Novembre 2005

En effet, le renforcement des ressources financières apportées par ces associations aux écoles dans ces régions, en raison du fardeau de la pauvreté qui pèse lourdement sur les populations, surtout en l'absence de l'appui d'autres partenaires, est insuffisant. Ce qui explique que la couverture en manuels scolaires par élève est généralement faible comme l'indique du reste le tableau suivant :

Couverture en manuels scolaires par élève et par école

Région	Ecole	Couverture en manuels scolaires par élèves	
		Avant AFDS	Après AFDS
Fatick	Thiamène (Foundiougne commune)	2	2
	Saloly Bouya (zone rurale)	0	0,70
Kaolack	Ngainthe Pathé (zone rurale)	1,24	4,35
	Ngouye (zone rurale)	1,9	1,9

Source enquête DCEG Novembre 2005

A l'examen du tableau ci-dessus, on se rend compte que ce sont les écoles situées en zone rurale qui ont généralement le taux de couverture en manuels scolaires par élèves le plus faible. Ce qui va ainsi de pair avec le degré de pauvreté des zones d'implantations des écoles considérées.

En outre, comme impact imprévu, les populations peuvent utiliser l'école à des fins extrascolaires. Dans cette perspective, il a été signalé au cours des contacts effectués sur le terrain, l'utilisation, par exemple, presque partout des locaux ou de l'espace scolaire à la tenue de réunions des parents d'élèves, à l'organisation de cours d'alphabétisation comme cela est prévu, en l'occurrence par le groupement des femmes du quartier Thiamène à Foundiougne commune.

III. Impact sur les élèves des écoles ciblées dans le programme d'intervention de l'AFDS

L'impact de l'intervention de l'AFDS en matière de micro-projets dans le secteur de l'éducation, en ce qui concerne les élèves, peut se mesurer à travers la conjugaison de plusieurs effets induits, se traduisant en impact de divers ordres.

Dans cette optique on peut noter comme éléments d'impact notamment :

a- l'accessibilité de l'école pour les élèves

A cet égard, la distance d'accès à l'école et le nombre d'heures de marche nécessaires, pour s'y rendre à partir du domicile de l'élève, sont déterminants. Ainsi pour apprécier l'accessibilité de l'établissement par rapport au lieu de résidence de l'élève, l'analyse va s'appuyer sur les données quantitatives et qualitatives recueillies tant auprès des services techniques compétents que des populations interrogées.

Distance moyenne en kilomètre d'accès à l'école

Région	Ecole	Situation		Ecart
		Avant AFDS	Après AFDS	
Fatick	Thiamène (urbain)	0 km	0,750 km	+0,750 km
	Keur Saloly Bouya	0,300 km	0,300 km	0 km
	Moyenne régionale	0,15 km	0,525 km	+0,375 km
Kaolack	Ngainthe Pathé	6,14 km	6,14 km	0 km
	Ngouye Djéry	2,35 km	2,35 km	0 km

	Moyenne régionale	4,245 km	4,245 km	0 km
Moyenne toutes régions confondues		2,1975 km	2,385 km	+0,1875 km

Source: enquête DCEG Novembre 2005

1. Pour la région de Fatick

Dans la région de Fatick, la distance moyenne en kilomètre d'accès à l'école après intervention de l'AFDS varie entre 0,300 km à 0,750 km. Ce qui correspond à une moyenne globale de 0,525 km. La situation avant l'intervention de l'AFDS n'est cependant pas connue faute de données.

2. Concernant la région de Kaolack

Pour cette région avant et après AFDS on est resté dans une situation invariable. Cela tient au fait que les établissements ciblés ont préexisté à l'intervention de l'AFDS.

Ainsi pour cette région, on note une distance moyenne globale de 4,245 km avec des distances variant selon l'établissement entre 6,14 km et 2,35 km.

3. Comparaison inter-régionale

On se rend compte que partout *ou* l'AFDS a procédé à la construction et à l'équipement d'une nouvelle école, la distance moyenne entre celle-ci et le domicile de l'élève équivaut généralement à moins d'un km. Cela est particulièrement vrai pour la région de Fatick. Il n'en est pas de même cependant en ce qui concerne celle de Kaolack dont les établissements considérés ont existé avant l'intervention l'AFDS. Dans cette région, les interventions de cette dernière, du moins au niveau des établissements en question, n'ont pas permis de réduire la distance moyenne en kilomètre entre l'école et le domicile de l'élève.

Par ailleurs, si on se réfère aux données en pourcentage du tableau ci-après concernant l'ensemble des régions d'intervention de l'AFDS on se rend compte, d'une manière générale, que plus de 54,2 % des ménages interviewés sur un total de 59 (effectif absolu) estiment que la distance entre leur école et le domicile de l'élève fait moins d'un kilomètre.

Résultat de l'enquête ménages sur l'appréciation de la distance d'accès à l'école en kilomètres (toutes régions confondues)

Kilomètres	Fréquences	Pourcentages	Pourcentages Cumulés
0	32	54,2	54,2
1	9	15,3	69,5
2	5	8,5	78
3	9	15,3	93
5	2	3,4	96
-	2	3,4	100
TOTAL	59	100	

Source: enquête DCEG Novembre 2005

Ce qui démontre de façon évidente que l'objectif de l'AFDS consistant à mettre l'accent sur la construction et l'équipement d'établissements scolaires de proximité vise à rapprocher au maximum possible l'élève de l'école qu'il fréquente. Cet objectif, à travers les résultats du tableau ci-dessus s'avère largement atteint dans la mesure où plus de 54 % des réponses enregistrées considèrent que la distance séparant le lieu de résidence de l'élève et son école, fait moins d'un kilomètre. Si on y ajoute les réponses qui ont évalué cette distance à un kilomètre au maximum soit 15,3 % le nombre global de personnes situant la distance d'accès à l'école entre 0 et 1 km va atteindre un pourcentage global de 69,50 %. D'ailleurs comme l'indique le tableau ci-après si l'on considère le nombre d'heures de parcours nécessaires pour permettre à l'élève de rejoindre son établissement, on se rend compte également que cet objectif d'accessibilité facile des micro projets AFDS aux populations bénéficiaires, en particulier les groupes vulnérables (ici les élèves de l'enseignement élémentaire généralement très jeunes) demeure un principe directeur dans sa politique d'intervention face au phénomène de la pauvreté.

Résultat de l'enquête sur la durée de marche en heures pour se rendre à l'école

Nombre d'heures de marche	Fréquence	Pourcentage	Pourcentages cumulés
0	37	71,2	71,2
1	7	13,5	84,9
2	2	3,8	88,5
10	1	1,9	90,4
15	2	3,8	94,2
20	1	1,8	96,2
30	2	3,8	100
TOTAL	52	100	

Source: enquête DCEG Novembre 2005

Ainsi comme le montre le tableau ci-dessus 71,2 % des individus interrogés estiment que l'école est à 0 heure de marche du lieu de résidence de l'élève.

Ce constat démontre de façon éloquent une concordance nette entre les données recueillies au niveau des écoles et celles résultant de l'appréciation, à la suite d'enquêtes au niveau des ménages dont les enfants ont pu bénéficier de la réalisation de micro projets par l'AFDS en particulier dans le secteur de l'éducation.

b- Les taux d'abandon

Certes, loin d'être les seuls facteurs à prendre en considération, le problème de la distance d'accès à l'école et celui de l'installation de cantines scolaires pour les élèves habitant les localités éloignées de l'école qui les polarise, influent positivement sur le phénomène d'abandon scolaire. Ces facteurs peuvent en effet contribuer sinon à l'éradiquer du moins à l'atténuer dans une certaine mesure. Ce constat semble confirmé à travers les données examinées ici à titre d'illustration sur les régions de Fatick et de Kaolack comme il ressort du tableau ci-après (cf tableau page suivante).

bonnes conditions sécuritaires et d'accueil face à diverses formes de nuisances provenant de l'environnement immédiat de l'école et susceptibles de distraire l'attention des élèves durant les activités pédagogiques.

Face à ce rôle essentiel qu'elle est la place réservée au mur de clôture dans les programmes d'intervention de l'AFDS ?

Pour répondre à cette question, il convient d'examiner les réponses recueillies dans les différentes régions d'intervention de celle-ci. Ce qui apparaît à travers les données du tableau ci-après :

Existence d'un mur de clôture pour l'école

Région	Réponses	Fréquences	Pourcentage
Fatick	Oui	6	27,3
	Non	16	72,7
Kolda	Oui	2	12,5
	Non	14	87,5
Louga	Oui	7	58,3
	Non	5	26,3

Source : enquête DCEG/Novembre 2005

En effet, à ce sujet on a enregistré pour la région de Louga 58,3% de réponses qui affirment l'existence de latrines scolaires au niveau des établissements considérés contre seulement 27,3% pour Fatick et 12,5% pour Kolda. D'où le faible niveau d'intervention de l'AFDS en matière de murs de clôture dans son programme destiné au secteur de l'éducation.

D'où la recommandation suivante :

« Recommandation 4 : Ce qui nécessite, pour l'AFDS, d'accorder dans ses prochains programmes plus d'attention à la construction de murs de clôture pour sécuriser l'espace scolaire. »

L'existence d'une source d'eau potable est un autre facteur d'amélioration de l'espace scolaire. A cet effet comme l'indique le tableau ci après, il convient d'examiner également quelle est la place qu'occupe cette question dans la stratégie d'intervention de l'AFDS en milieu scolaire.

Existence d'une source d'eau potable

Région	Réponses	Fréquences	Pourcentage
Fatick	Oui	13	52,1
	Non	9	32,1
Kolda	Oui	8	50
	Non	8	50
Louga	Oui	1	8,3
	Non	11	91,7

Source : enquête DCEG/Novembre 2005

Ainsi, au regard du tableau ci-dessus, en dehors de Fatick avec 52,1% des réponses reconnaissent l'existence d'une source d'eau potable au sein de l'espace scolaire, partout ailleurs les réponses négatives remportent largement, en particulier dans la région de Louga avec 91,7% de réponses négatives, suivie de celle de Kolda avec 8,3 %. Cette situation démontre le faible accent mis sur la dotation en source d'eau potable des écoles bénéficiaires de l'action de l'AFDS.

D'où la recommandation suivante :

« Recommandation n°5 : Il en résulte dès lors, la nécessité vitale de renforcer le niveau d'intervention de : l'AFDS en matière d'accès à l'eau potable dans ses futurs programmes en faveur de l'école. »

Ainsi il ressort de ce qui précède que l'amélioration de l'espace scolaire demeure le parent pauvre dans les programmes AFDS.

En dehors des latrines scolaires, les autres facteurs tels que les murs de clôture et particulièrement l'accès à l'eau potable ne participent pas de façon déterminante à l'amélioration de l'espace scolaire.

Ce qui peut constituer un lourd handicap en raison des conséquences négatives (au plan sanitaire et sécuritaire) qui peuvent en découler en particulier pour les élèves, pour qui, cet espace devrait être un cadre d'épanouissement où il fait bon vivre et étudier dans les meilleures conditions possibles.

Annexe 2 : Secteur de la santé

L'accès aux services sociaux de base est l'un des critères retenus dans le Document de stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP) . Ce critère fait appel à dix huit indicateurs relatifs au secteur de la santé.

Le comportement de ces indicateurs dans les zones enquêtées se présente comme suit.

L'installation des cases de santé dans les zones ciblées par l'Agence est fortement appréciée par les populations ; 90% des chefs de ménages enquêtés déclarent être très soulagés et satisfaits de la construction de ces structures.

Dans la totalité des zones visitées, les populations se sont fortement mobilisées autour de ces structures et, ont mis en place des comités de gestion pour assurer leur pérennisation.

Ces structures constituent des lieux de rencontres pour les femmes et, sont des motifs de fierté pour les populations de ces localités.

Les populations déclarent : « Avec L'AFDS nous avons un nouveau village. Il y a une meilleure cohésion entre les habitants et leur premier rêve est réalisé : c'est la case de santé »

Témoignage : Un ICP disait : »L'AFDS n'a pas construit des cases mais des postes de santé ».

Cette action de l'AFDS a eu pour effet de rapprocher les structures de santé des populations. Les résultats de l'enquête indiquent que plus de la moitié soit (53,6%) des cases sont implantées dans le village (tab 4). L'accessibilité des cases a aussi eu pour effet de réduire les pertes de temps et coûts inhérents à l'évacuation des malades.

Le manque de case de santé au niveau du village est selon les populations très compromettant en terme de coût et de temps.

En matière de formation et de renforcement des capacités des bénéficiaires, l'intervention de l'AFDS a permis la formation du personnel de santé communautaire notamment ASC et matrones et, des membres des comités de gestion des cases de santé. Des campagnes de sensibilisation et de conscientisation sur les IST/SIDA ont aussi été menées dans plusieurs localités.

Cette intervention a eu pour effet une meilleure prise en charge des femmes et enfants de 0 à 36 mois. Les femmes enceintes sont à présent régulièrement suivies au niveau du village jusqu'à l'accouchement .

Les soins de santé primaires sont aussi pris en charge au niveau des cases de santé. Les résultats de l'enquête ont révélé une bonne tenue de ces indicateurs avec un accroissement de

4%, 11% et 1% entre 2004 et 2005 respectivement pour les accouchements assistés et les soins curatifs et le suivi nutritionnel et pondérale (tab1. 2 et 5 en annexes).

Des changements sont aussi notés dans les comités de gestion devenus plus fonctionnels (tenue de réunions périodiques : mensuelles , hebdomadaires), organisation de quêtes pour l'achat des produits d'entretien (75% des cases sont dans un bon état et bien entretenues).

Les résultats de l'enquête ont montré que les campagnes de sensibilisation ont aussi eu un impact très positif en effet, 89% des chefs de ménages rencontrés déclarent connaître les modes de transmission et ainsi que, les méthodes de contraceptions (tab3).

En somme avec les formations reçues il y a eu au sein des populations de nouveaux comportements : transparence dans la gestion, hygiène dans les maisons et dans le village.

Concernant le personnel les résultats de l'enquête indiquent que plus de la majorité des cases de santé visitées (57,9%) ont une matrone..14 cases soit (36,8%) ont deux matrones et, 2,6% en ont quatre. Toutes les cases visitées ont au moins un agent de santé communautaire. Il faut en conclure que les populations et les femmes en particulier sont bien assistées.

En matière d'évacuation des malades vers les structures de référence la charrette est le moyen le plus utilisé par les populations. 79% soit (33 cases) ont recours à ce moyen de transport. Après la charrette, le vélo est le moyen de transport le plus utilisé par les populations pour l'évacuation des malades. 14% des cases visitées ont recours à ce mode de transport.

Avec l'appui de l'AFDS, les ruptures de stocks de médicaments sont devenues de vieux souvenirs. Deux cases de santé sur trois (2/3) disposent à présent de stocks de médicaments suffisants. Les comités de gestion devenus fonctionnels assurent à présent l'autofinancement en médicaments.

Principales conclusions

L'installation et le renforcement des cases de santé par l'AFDS ont permis une meilleure prise en charge de la santé des populations qui auparavant faisaient des kilomètres dans des conditions très difficiles pour rejoindre une structure de santé et se soigner. Les résultats des enquêtes menées dans les différentes zones du projet révèlent :

1. Une bonne tenue des indicateurs sur la période :

- Les consultations curatives ont augmenté de 11%
- ¾ des cases sont dans un bon état
- La distance d'accès à la structure sanitaire s'est réduite.
54% des cases sont implantées dans le village donc à proximité des populations.
- le nombre d'accouchements assistés par une matrone a augmenté de 4%
- les médicaments sont disponibles dans plus 2/3 des cases
- 89% des ménages connaissent les modes de transmission des IST/SIDA
- 90% des ménages sont satisfaits des services de santé
- 58% des cases ont une matrone

2. Une forte mobilisation des populations

Au plan social on note une très forte mobilisation des populations autour des structures sanitaires avec la mise en place de comités de gestion pour une meilleure prise en charge des infrastructures et des équipements

Tenue de réunions périodiques et de causeries autour de thèmes relatifs à la santé.

Principales recommandations

- Améliorer l'accessibilité en terme de distance. En effet 32%, de la population enquêtée est à plus d'un kilomètre d'une case de santé .
- Renforcer le personnel communautaire pour une meilleure prise en charge des populations.

Nombre d'accouchements assistés

Régions	Nbre d'accouchements assistés		
	2004	2005	Total
Kaolack	17	32	49
Louga	08	11	19
Total	25	43	68

Source: enquête DCEG 2005

Nombre de consultations curatives

régions	Nbre de consultations curatives		
	2004	2005	Total
Kaolack	196	210	406
Kolda	456	484	940
Louga	55	89	144
Total	707	783	1490

Source: enquête DCEG 2005

Connaissances IST/SIDA

Connaissances	résultats	
	nb	%
Oui	1458	89,1
Non	179	10,9
Total	1698	100

Source: enquête DCEG 2005

Distance moyenne des cases de santé

Distances (km)	résultats	
	nb	%
0	15	53,6
1	4	14,3
3 et plus	9	32,1
Total	28	100

Source: enquête DCEG 2005

	PASSY NDENDERLENG	20		20
	SALOHE	9		9
	TALLENE	19		19
	THIAMENE	20		20
	THIAMENE DIOGO	19	1	20
	THIARAKHOLE	20		20
	THISSE	19		19
Total		533	9	542

KAOLACK

		Connaissez-vous des messages sur IST /SIDA ?		Total
		Oui	Non	
Village	DAROU MOUSTY NDAWENE	8		8
	ESCALE	12	7	19
	HANENE	20		20
	HARAFAT	11	6	17
	KOUMBIDIA SOCE	19		19
	KOUNGHEUL VILLE	9	11	20
	MEDINA DEGOUYE	9	6	15
	MEDINA KEUR MOMATH	10		10
	MEO NDIOBENE	13		13
	NGERANE FASS	14	4	18
	NGOUYE DIARAF	19		19
	NGOUYE DIERY	13		13
	PORT NDRAME	17	3	20
	SINTHIOU KAFFATTE	18	1	19
	SOBEL DIAM DIAM	15	1	16
TAIBA WILLANE	11		11	
YASSI	20		20	
Total		238	39	277

KOLDA

		Connaissez-vous des messages sur IST /SIDA ?		Total
		Oui	Non	
Village	DIASSINA	19		19
	DINGHA	18		18
	DINGUIRA	17	2	19
	GADAPARA	17	1	18
	KANDIO KAMAKO	10	7	17
	KOULINTO MOUDOU	13		13
	LAMBATARA	10		10
	LINKEDIAN	11	1	12
	MASSADY	9	2	11
	MEDINA OMAR	10	4	14
	MEDINA SADIOUMA	16		16
	MISSIRAH KOUTAYEL	9	2	11
	NEMOURATOUL	19		19
	NIANDIAYE	14	1	15
	PANAMBO NAMADY	12	1	13
	SARE BILALY	17	3	20

	SARE BOURE	11		11
	SARE SAMBALEL	21		21
Total		253	24	277

LOUGA

		Connaissez-vous des messages sur IST /SIDA ?		Total
		Oui	Non	
Village	ABATTOIRS	15	5	20
	BARALE NDIAYE	17	1	18
	BARRY NIANG	6	5	11
	BELEL GAUDI	9	1	10
	DANTHIALY	9	2	11
	DIELALY	19	1	20
	DJONABE	8	4	12
	FAFABE1	15	3	18
	FOUTHITY	2		2
	GUIDICK	19	2	21
	KANDJALEDJI	2	1	3
	KEUR AMADOU FALL	4	7	11
	KEUR IBRA NIANG	3	4	7
	KEUR MEISSA GAYE	10	9	19
	KEUR SAMBA LAOBE	12		12
	MBAR TOUBAB	14	1	15
	MBERE	7	4	11
	NDIAMBOR	18	2	20
	SANGHE	14	6	20
	SANTHIOU DJINIAKH	20		20
	THIAMBENE SAMB	1	7	8
	THIEPPE	20		20
	THIERNO NDIAYE	18	2	20
	THIEURIGNE	19		19
THIONOR	9	7	16	
TOOGEL NDIAYE	4	1	5	
TOUBA OLDOU	7		7	
Total	301	75	376	

Annexe 3 : Secteur du Génie civil, de l'hydraulique et de l'assainissement

I. VOLET HYDRAULIQUE

1-1 Présentation, Analyse et Interprétation des données :

Les ouvrages visités sont constitués comme suit :

- Puits avec ou sans abreuvoirs et extensions de réseau d'eau avec bornes fontaines au niveau des zones rurales (villages),
- Uniquement des extensions de réseau d'eau avec bornes fontaines au niveau des zones urbaines (quartiers)

Résultats issus des questionnaires :

1-1-1 Région de Dakar

Sources d'alimentation en eau potable à Dakar

II. Tableau n°1 : Existence de sources d'eau potable dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Borne fontaine	62	54
Robinet domestique	6	5
Puits	45	39
Forage	-	-
Autres	2	2
Total	115	100

La principale source d'approvisionnement en eau potable des populations enquêtées à Dakar est constituée par les bornes fontaines avec 54 %. Il existe cependant un grand nombre de puits, 39 %, qui sont toujours utilisés pour de l'eau potable.

A. Tableau dk n°1-2 : Installation de la source d'eau potable

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	2	2
Par un Autre	115	98
Total	117	100

L'AFDS n'a réalisé qu'une très faible partie de ces ouvrages d'alimentation en eau potable existants soit 2%.

B. Tableau dk n°1-3: Existence source d'eau potable dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	42	25	-	-
Non	126	75	-	-
Total	168	100	-	-

Dans 75% des villages enquêtés, les populations sont obligées de se procurer de l'eau potable hors de leur foyer et, en général ce sont les femmes qui sont chargées du transport de cette eau.

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	123	100	-	-
1 km et plus	0	0	-	-
Total	123	100	-	-

Dans 100 % des villages enquêtés, les populations affirment parcourir moins de 1km pour se procurer de l'eau potable. Ce qui participe à l'allègement des corvées des femmes (réduction des trajets).

1-1-2 Région de Fatick

Tableau fk n°1: Sources d'alimentation en eau potable à Fatick

Tableau fk n°1-1: Existence de sources d'eau potable dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Borne fontaine	136	35
Robinet domestique	1	0
Puits	253	65
Forage	2	1
Autres	-	-
Total	392	100

La principale source d'approvisionnement en eau potable des populations enquêtées à Fatick est constituée par les puits avec 65 %. Il existe cependant un fort pourcentage de bornes fontaines, 35%, qui constituent en général la source d'eau qui pose moins de problèmes aussi bien lors de la réalisation que dans l'exploitation.

Tableau fk n°1-2: Installation de la source d'eau potable

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	69	14
Par un Autre	409	86
Total	478	100

Les 14% de ces ouvrages d'alimentation en eau potable existants sont réalisés par l'AFDS. Ce qui constitue un score assez important pour la 1ère phase de réalisation des micro-projets.

Tableau fk n°1-3: Existence de source d'eau potable dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	47	13	73	46
Non	305	87	86	54
Total	352	100	159	100

Dans les zones rurales (villages) enquêtées, 87 % des populations sont obligées de se procurer de l'eau potable hors de leur foyer et, en général ce sont les femmes qui sont chargées du transport de cette eau. Alors que dans les zones urbaines (quartiers), ce taux n'est que de 54%.

Tableau fk n°1-4: Distance parcourue pour l'approvisionnement en eau potable

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	134	83	57	72
De 1 à 10 km	16	10	22	28
Plus de 10 km	12	7	-	-
Total	162	100	79	100

Dans les zones rurales (villages) enquêtées, 83 % des populations affirment parcourir moins de 1 km pour se procurer de l'eau potable. Cependant, une autre partie 7% sont obligées de parcourir plus de 10 km pour se procurer le précieux liquide. De même dans les zones urbaines (quartiers), une forte majorité 72 % parcourent moins de 1 km pour s'approvisionner alors qu'une autre partie, 28 % font plus de 2 km.

1-1-3 Région de Kaolack

Tableau kk n°1: Sources d'alimentation en eau potable à Kaolack

Tableau kk n°1-1: Existence de sources d'eau potable dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Borne fontaine	93	41
Robinet domestique	15	7
Puits	113	50
Forage	5	2
Autres	-	-
Total	226	100

La principale source d'approvisionnement en eau potable des populations enquêtées à Kaolack est constituée par les puits avec 50%. Il existe cependant un fort pourcentage de bornes fontaines, 41%, qui constituent en général la source d'eau la plus fiable du point de vue hygiénique mais aussi épargne de la corvée due au puisage de l'eau en profondeur des puits.

Tableau kk n° 1-2: Installation de la source d'eau potable

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	42	18
Par un Autre	190	82
Total	232	100

Les 18% de ces ouvrages d'alimentation en eau potable existants sont réalisés par l'AFDS. Ce qui constitue un important score pour la 1ère phase de réalisation des micro-projets.

Tableau kk n°1-3: Existence de source d'eau potable dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	16	8	33	46
Non	175	92	38	54
Total	191	100	71	100

Dans les zones rurales (villages) enquêtées, 92% des populations sont obligées de se procurer de l'eau potable hors de leur foyer et, en général ce sont les femmes qui sont chargées du transport de cette eau. Alors que dans les zones urbaines (quartiers), ce taux n'est que de 54%.

Tableau no kk 1-4: Distance parcourue pour l'approvisionnement en eau potable

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	137	91	16	80
1 km et plus	14	9	4	20
Total	151	100	20	100

Dans les zones rurales (villages) enquêtées, 91% des populations affirment parcourir moins de 1 km pour se procurer de l'eau potable. De même dans les zones urbaines (quartiers), une forte majorité 80% parcourent moins de 1 km pour s'approvisionner alors qu'une autre partie, 20% font plus de 2 km.

1-1-4 Région de Kolda

Tableau kd n°1: Sources d'alimentation en eau potable à Kolda

Tableau kd n°1-1: Existence de sources d'eau potable dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Borne fontaine	3	1
Robinet domestique	5	2
Puits	250	97
Forage	-	-
Autres	-	-
Total	258	100

Avec un pourcentage de 97%, les puits constituent de loin la principale source d'approvisionnement en eau potable des populations enquêtées à Kolda. Ceci est du au fait que la nappe phréatique se situe à moins de 10 m de profondeur dans la zone.

Tableau kd n°1-2: Installation de la source d'eau potable

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	158	58
Par un Autre	113	42
Total	271	100

Les 58% de ces ouvrages d'alimentation en eau potable existants sont réalisés par l'AFDS. Ce qui fait déjà de l'AFDS le principal partenaire de la région de Kolda dans le secteur de l'eau potable dès la 1ère phase de réalisation des micro-projets.

Tableau kd n°1-3: Existence de source d'eau potable dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	84	32	14	67
Non	181	68	7	33
Total	265	100	21	100

Dans les zones rurales (villages) enquêtées, 68% des populations sont obligées de se procurer de l'eau potable hors de leur foyer et, en général ce sont les femmes qui sont chargées du transport de cette eau. Alors que dans les zones urbaines (quartiers), c'est l'inverse avec 67% des populations qui disposent d'une source d'eau potable à l'intérieur de leur maison réduisant sensiblement les corvées des femmes

Tableau no kd 1-4: Distance parcourue pour l'approvisionnement en eau potable

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	101	94	4	80
1 km et plus	6	6	1	20
Total	107	100	5	100

Dans les zones rurales (villages) enquêtées, 94% des populations affirment parcourir moins de 1 km pour se procurer de l'eau potable. De même dans les zones urbaines (quartiers), une forte majorité 80% parcourent moins de 1 km pour s'approvisionner alors qu'une autre partie, 20 % font plus de 2 km.

1-1-5 Région de Louga

Tableau lg n°1: Sources d'alimentation en eau potable à Louga

Tableau lg n°1-1: Existence de sources d'eau potable dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Borne fontaine	124	44
Robinet domestique	21	7
Puits	57	20
Forage	56	20
Autres	23	8
Total	281	100

La principale source d'approvisionnement en eau potable des populations enquêtées à Louga est constituée par les bornes fontaines avec 44%. Alors que les puits et les forages donnent chacun un taux de 20%. La raison est que la nappe phréatique se trouve à une très grande profondeur dans la zone. Ce qui ne favorise pas la mise en place des puits et les forages coûtent trop chers.

Tableau no lg 1-2: Installation de la source d'eau potable

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	35	13
Par un Autre	237	87
Total	272	100

Les 13% de ces ouvrages d'alimentation en eau potable existants sont réalisés par l'AFDS. Ce qui constitue un score assez important pour la 1ère phase de réalisation des micro-projets.

Tableau lg n° 1-3: Existence source d'eau potable dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	38	12	36	61
Non	290	88	23	39
Total	328	100	59	100

Dans les zones rurales (villages) enquêtées, 88 % des populations sont obligées de se procurer de l'eau potable hors de leur foyer et, en général ce sont les femmes qui sont chargées du transport de cette eau. Alors que dans les zones urbaines (quartiers), c'est l'inverse avec 61% des populations qui disposent d'une source d'eau potable à l'intérieur de leur maison réduisant sensiblement les corvées des femmes.

Tableau lg n° 1-4: Distance parcourue pour l'approvisionnement en eau potable

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	175	66	32	97

De 1 à 10 km	84	32	1	3
Plus de 10 km	5	2	-	-
Total	264	100	33	100

Dans les zones rurales (villages) enquêtées, 66% des populations affirment parcourir moins de 1 km pour se procurer de l'eau potable. Cependant, une autre partie 32% sont obligées de parcourir 2 à 10 km pour se procurer le précieux liquide. Or dans les zones urbaines (quartiers), la quasi-totalité des populations 97% parcourent moins de 1 km pour s'en approvisionner.

1-1-6 Données d'ordre général

Tableaux n° 1 : Tableau d'ordre général pour eau potable

Tableau n°1-1: Niveau de satisfaction en eau potable avant AFDS

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Bon	100	27	27
Moyen	127	35	62
Mauvais	141	38	100
Total	368	100	

Dans les ménages enquêtés, le niveau d'insatisfaction en eau potable avant l'intervention de l'AFDS est de 38%. C'est le plus important pourcentage, ce qui montre l'intérêt que les populations accordent particulièrement à ce secteur.

Tableau n°1-2: Niveau de satisfaction en eau potable après AFDS

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Bon	295	87	87
Moyen	34	10	96
Mauvais	12	4	100
Total	341	100	

Après l'intervention de l'AFDS, le niveau d'insatisfaction qui était de 38% d'après le tableau ci-dessus, est tombé à 4% ce qui dénote de la pertinence et de l'efficacité du projet AFDS par rapport à cette problématique.

Tableau n°1-3: Classe de dépenses journalières en eau potable par ménage (maison)

Dépenses en Fcfa / jour	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Moins de 55	267	30	30
De 55 à 110	255	28	58
De 110 à 165	130	14	72
Plus de 165	251	28	100
Total	903	100	

58% des ménages enquêtés déclarent dépenser moins de 110 Fcfa par ménage par jour pour satisfaire leurs besoins en eau potable. Ce qui montre que l'eau est vendue à un prix accessible aux plus pauvres. Les ménages les plus aisés, 28% déclarent dépenser plus de 165 Fcfa par jour pour l'eau potable.

1-2. Evaluation de l'impact

1-2-1 Impact sur la facilité de l'accès à l'eau potable

A la suite de l'intervention de l'AFDS :

- ✓ Les populations interrogées (zones urbaines et rurales confondues) affirment pour une grande majorité 84,65% (dont 85,8% urbain et 83,5% rural) parcourir désormais moins de 1 km pour se procurer de l'eau potable. Donc réduction de cette corvée d'habitude réservée aux femmes qui faisaient plusieurs kilomètres parfois plus de 5 km entre leurs foyers et le point d'eau,
- ✓ La majorité de ces populations soit 58% déclarent dépenser actuellement moins de 110 Fcfa par ménage par jour pour satisfaire leurs besoins en eau potable du fait du prix de l'eau devenu désormais supportable aux plus pauvres,
- ✓ La proximité de la source d'eau et le prix abordable de l'eau potable font que les populations disposent de plus de temps libres qu'elles consacrent à d'autres activités comme le maraîchage, l'élevage domestique, le petit commerce ou tout simplement à leur bien-être.
- ✓ Le niveau de satisfaction en eau potable de ces populations qui était seulement de 27% avant, a enregistré une très forte hausse jusqu'à 87% après l'intervention de l'AFDS,

1-2-2 Impact sur le plan sanitaire

- ✓ Du fait des formations reçues par les populations sur l'hygiène et la salubrité et de la meilleure qualité de l'eau puisée des nouveaux ouvrages en comparaison avec celle issue des puits traditionnels, les bénéficiaires sont unanimes pour reconnaître la sensible réduction des maladies liées à la non-potabilité des eaux de boisson (diarrhées, vomissements, choléra, etc.). Ce que les enquêtes effectuées auprès des structures de santé confirment par ailleurs (voir enquêtes secteur santé),
- ✓ En raison de la disponibilité de l'eau en quantité suffisante et de qualité, les bénéficiaires enquêtés déclarent pouvoir se laver plusieurs fois par jour, faire le linge à volonté, donc prendre soin de leurs corps plus régulièrement engendrant ainsi une réduction des maladies liées à la peau,
- ✓ Ces acquis ont une incidence positive sur le budget familial par la réduction des dépenses de santé.

1-2-3 Impact sur le plan socio-économique

- ✓ Réduction des charges ménagères des femmes liées au puisage de l'eau sur de longues distances : ce qui fait que les femmes disposent de plus de temps libres pour s'occuper davantage de leurs enfants, de leur bien-être ou simplement d'autres activités génératrices

- de revenus comme le maraîchage, l'élevage domestique et le petit commerce. Elles sont plus disponibles aussi pour assister régulièrement aux réunions et assumer des responsabilités au sein des instances de décisions du village.
- ✓ Facilité de l'accès du bétail aux points d'eau en milieu rural : le bétail est devenu moins fatigué car il ne parcourt plus de longues distances à la recherche de point d'eau. Il a une meilleure santé, ce qui fait augmenter sa valeur commerciale donc la richesse des éleveurs,
 - ✓ Permettre les cultures maraîchères en toutes saisons : avec la disponibilité de l'eau en quantité suffisante et facilement accessible, les populations s'adonnent de plus en plus aux cultures maraîchères. Ces cultures leur offrent de nouveaux revenus dans les loumas (marchés ruraux), une alimentation variée mais aussi des activités culturelles en toutes saisons en comparaison avec les cultures qui ne peuvent s'effectuer qu'en saison hivernale,
 - ✓ Création de services et emplois liés à l'infrastructure hydraulique : le projet a contribué au développement socioéconomique des villages/ quartiers et de leurs populations à travers la création d'emplois correctement rémunérés lors de la réalisation et le fonctionnement des M.P. Cela a permis ainsi de renforcer la lutte contre la pauvreté dans ces dits villages/quartiers : *Au quartier Diamaguène de Kougheul par exemple, il y a un préposé pour chacune des quatre bornes fontaines, chargé de la vente de l'eau et rémunéré en conséquence par mois. Aussi, des charretiers se sont créés un créneau qui consiste à puiser de l'eau sur place pour aller la revendre dans d'autres lieux qui n'en disposent pas suffisamment, et ils affirment en tirer des revenus substantiels pour faire vivre leurs familles;*
 - ✓ Génération de recettes pour les frais d'entretien, de maintenance et d'extensions futures des MP réalisés, mais aussi pour alimenter la caisse de solidarité de la communauté : *Toujours au quartier Diamaguène de Kougheul, les recettes générées sont tellement importantes que le Comité de Gestion a initié la construction d'autres bornes fontaines sur fonds propres et alimente régulièrement le fonds d'épargne et de crédit du quartier logé à la caisse locale du Crédit Mutuel du Sénégal. Il s'est même créé un élan de solidarité entre les habitants du quartier pour que le Comité de Gestion appuie financièrement certaines personnes ou familles en cas de nécessité.*
 - ✓ La demande sociale a été satisfaite avec une participation de la communauté à toutes les étapes décisionnelles par démarche participative et utilisation de l'expertise locale: ce qui a entraîné une totale adhésion de la population, son engagement et implication dans la réalisation et le fonctionnement des MP de l'hydraulique.

1-2-4 Impact sur les femmes et les personnes vulnérables

- ✓ Réduction des charges ménagères des femmes liées au puisage de l'eau sur de longues distances : ce qui fait que les femmes disposent de plus de temps libres pour s'occuper davantage de leurs enfants, de leur bien-être ou simplement d'autres activités génératrices de revenus comme le maraîchage, l'élevage domestique et le petit commerce. Elles sont plus disponibles aussi pour assister régulièrement aux réunions et assumer des responsabilités au sein des instances de décisions du village,
- ✓ Les femmes sont bien représentées dans les instances de décision de leur communauté notamment les comités de gestion de point d'eau où elles occupent en majorité la

- présidence et la trésorerie avec le renforcement de leur capacité en matière de gestion, d'organisation et surtout de passation de marchés,
- ✓ Dans de nombreux villages, les femmes déclarent que la source d'eau potable a impulsé une cohésion sociale et une meilleure entente entre elles avec la tenue régulière de réunions d'information et de mise à niveau sur des sujets d'intérêts communautaires,
 - ✓ Le gain de temps au niveau du transport de l'eau par les femmes en raison de la réduction des trajets par rapprochement des points d'eau des habitations a permis à celles-ci de :
 - faire du petit commerce au niveau des marchés hebdomadaires. Ce qui leur offre l'opportunité d'élargir leur champ de contacts et de diversifier leurs sources de revenus,
 - développer l'alphabétisation en langue nationale qui leur donne la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances,
 - s'initier dans de petits métiers comme la couture, la broderie, la teinture.
 - ✓ Les personnes vulnérables comme les handicapés, les orphelins et les personnes âgées sont représentées dans certains comités de gestion; cependant leur représentativité et leur responsabilisation devraient être renforcées en initiant plus de Micro projets et Sous Projets qui leur sont spécifiques.

1-2-5 Impact sur le plan renforcement des capacités

- ✓ Les membres des CTMO, CAF, CG ET OCB ont bénéficié, en plus des financements de l'AFDS, de modules de formation en planification, gestion financière, passation des marchés, organisation communautaire et de sensibilisation pour mener en bonne fin leurs Micro projets. Pour l'ensemble des personnes enquêtées, ces formations ont un impact sur leur mode de vie de tous les jours et ceux de leur communauté puisque constituant des acquis en matière d'organisation et de gestion.
- ✓ Les comités de gestion des points d'eau ont acquis en plus de ces modules de base, des connaissances pratiques en matière d'hygiène et de salubrité publique, de VIH/SIDA et de gestion de point d'eau avec l'appui des services décentralisés de l'état, notamment l'hydraulique, le service d'hygiène et les infirmiers chef de poste de santé,
- ✓ Les formations et l'expérience acquise par les comités de point d'eau peuvent constituer une première base leur permettant de pouvoir gérer d'autres infrastructures ou services communautaires,
- ✓ Des opérateurs locaux d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements hydrauliques ont été formés par les services de l'hydraulique pour l'entretien et la maintenance des pompes manuelles

1-2-6 Impact sur le renforcement de la cohésion sociale

- ✓ Les projets de point d'eau potable ont apporté unité, concertation, cohésion et plus de démocratie au niveau des villages et au sein des familles,
- ✓ Il a été constaté qu'une harmonie s'est installée entre les populations d'une même communauté ou entre des communautés voisines depuis l'avènement de la mise en place des systèmes d'approvisionnement en eau potable,

- ✓ Le mode de prise de décision sur la place publique, par consensus, instauré par l'AFDS et consistant à donner la parole à chaque membre, quel que soit son statut, commence à s'imposer, même dans les décisions familiales ou communautaires
- ✓ Au quartier Diamaguène de Koungheul, il s'est créé un élan de solidarité entre les habitants du village autour du C.G. pour initier d'autres projets avec les bénéficiaires issus de la vente de l'eau des bornes fontaines et pour appuyer financièrement certaines personnes ou familles en cas de nécessité.

1-2-7 Impact sur l'amélioration des conditions de vie

- ✓ Davantage de confort : l'eau est en quantité suffisante et d'accès facile que les bénéficiaires peuvent désormais se permettre de prendre plusieurs bains par jour pendant les jours de canicule; faire le linge, le nettoyage, et prendre soin de la salubrité de leurs progénitures à tout moment de la journée : ce qui n'était pas évident avant l'intervention de l'AFDS
- ✓ La plupart des impacts positifs recensés ci-dessus ont entraîné beaucoup de changements de comportements chez les populations bénéficiaires ; changements qui sont le reflet de l'amélioration des conditions de vie de tous les jours de ces mêmes populations.

1-3. Etudes de cas

Cas du Micro-Projet < Fonçage de 02 puits équipés de pompes manuelles et construction de 04 bassins pour maraîchage > du Village de Boyo Seck – département de Louga – région de Louga.

1-4. Conclusion

L'évidence n'est plus à démontrer que << L'Eau, c'est la Vie >>. C'est pourquoi une des composantes essentielles de lutte contre la pauvreté du programme AFDS est le volet hydraulique. Il constitue la première priorité des populations. Aujourd'hui, force est de constater que l'AFDS a largement contribué à l'amélioration des conditions de vie et de santé des communautés défavorisées par un approvisionnement en eau potable durable en quantité, en qualité et facilement accessible.

La sélection rigoureuse et appropriée des entreprises et des maîtres d'œuvre suivant des critères de compétences et d'expériences avérées devrait être de mise pour le respect des délais contractuels et l'exécution correcte des travaux conformément aux clauses des contrats en s'appuyant d'avantage sur les services décentralisés de l'hydraulique de l'Etat durant tout le processus.

A part quelques rares écarts constatés entre les actions prévues et celles réalisées, l'intervention de l'AFDS est largement bien accueillie par les communautés bénéficiaires dans ce secteur.

D'autre part, l'existence de ces points d'eau permet aux communautés de s'adonner à d'autres activités génératrices de revenus comme le maraîchage et l'élevage domestique. Ce qui est un complément aux objectifs de lutte contre la pauvreté du projet

Quant à la capacité de l'AFDS à exécuter un programme, elle est réelle et les divers impacts positifs de celui-ci au niveau des communautés et des zones d'intervention en témoignent largement.

En définitive, l'AFDS a permis une amélioration sensible de la situation socio-économique des zones cibles dans le domaine de l'hydraulique. Son action mérite d'être prise comme référence et être pérennisée par l'octroi de moyens plus conséquents pour une extension de l'intervention dans l'ensemble des zones défavorisées du Sénégal.

1-5. Recommandations spécifiques

- ✓ renforcer la collaboration avec les services techniques de l'Hydraulique en particulier dans le suivi et le contrôle technique des travaux
- ✓ systématiser l'analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau des ouvrages avant leur mise en exploitation
- ✓ renforcer les capacités des OCB dans le choix des entreprises et des maîtres d'œuvre compétents
- ✓ inclure dans le processus, en plus du maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique pour la validation des plans de béton armé et de réception des ouvrages en béton armé pour donner aux ouvrages une meilleure assurance quant à sa solidité, voire sa durabilité
- ✓ systématiser la vente de l'eau pour assurer les frais d'entretien et de maintenance des infrastructures en lieu et place des cotisations
- ✓ alléger et diligenter les procédures de décaissement de fonds au profit des OCB pour éviter certains blocages dans l'avancement des travaux liés au paiement tardif des décomptes des entrepreneurs
- ✓ améliorer l'archivage au niveau des OCB pour une meilleure conservation et d'exploitation des outils de gestion des infrastructures
- ✓ appliquer le système de prix unitaire dans l'estimation du coût des micro projets en lieu et place du forfait qui pose certains problèmes d'incompréhension entre les communautés et l'entreprise lors des paiements des décomptes.

II. VOLET ASSAINISSEMENT

2-1 Présentation, Analyse et Interprétation des données

Les ouvrages concernés sont constitués comme suit :

- ✓ Latrines avec ou sans douche et fosses septiques au niveau des zones rurales (villages),
- ✓ Réseau d'égout, fosses septiques et fosses étanches au niveau des zones urbaines (quartiers).

2-1-1 Région de Dakar

Tableau dk n°2 : Systèmes d'assainissement à Dakar

Tableau dk n° 2-1: Existence de Systèmes d'assainissement dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Réseau d'égout	7	7
Fosses septiques	92	92
Fosses étanches	1	1
Latrines	-	-
Autres	-	-
Total	100	100

Le principal système d'assainissement pour les populations enquêtées à Dakar est constitué par les fosses septiques avec 92%. En l'absence du réseau d'égout, c'est le système qui s'avère moins coûteux tant du point de vue construction que de l'exploitation par rapport aux fosses étanches.

Tableau dk n° 2-2: Installation du système d'assainissement

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	2	2
Par un Autre	87	98
Total	89	100

L'AFDS n'a réalisé qu'une très faible partie de ces ouvrages d'assainissement existants soit 2% comme pour l'eau potable à Dakar.

Tableau dk n° 2-3: Existence de systèmes d'assainissement dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	101	61	-	-
Non	65	39	-	-
Total	166	100	-	-

39% de la population des villages de Dakar ne disposent d'aucun système d'assainissement dans leur foyer. Et comme il existe rarement en zone rurale des toilettes publiques, ces populations

sont obligées de faire leurs besoins dans la campagne environnante à leur demeure, les exposant de fait au péril fécal.

Tableau dk n°2-4: Distance par rapport au système d'assainissement le plus proche

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	-	-	-	-
1 km et plus	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

2-1-2 Région de Fatick

Tableau fk n° 2: Systèmes d'assainissement à Fatick

Tableau fk n° 2-1: Existence de Systèmes d'assainissement dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Réseau d'égout	8	3
Fosses septiques	89	28
Fosses étanches	10	3
Latrines	211	66
Autres	1	0
Total	319	100

Le principal système d'assainissement pour les populations enquêtées à Fatick est constitué par les latrines avec 66%. C'est le système d'assainissement dont la mise en oeuvre est la plus facile et qui est le plus accessible de par son coût abordable.

Tableau fk n°2-2: Installation du système d'assainissement

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	26	8
Par un Autre	286	92
Total	312	100

L'AFDS n'a réalisé qu'une très faible partie de ces ouvrages d'assainissement existants à Fatick soit 8%.

Tableau fk n°2-3: Existence de systèmes d'assainissement dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	205	59	104	68
Non	144	41	50	32
Total	349	100	154	100

41% des populations des zones rurales enquêtées à Fatick ne disposent d'aucun système d'assainissement dans leur foyer et donc sont obligés de faire leurs besoins dans la campagne environnante à leur demeure, les exposant de fait au péril fécal. Par contre, dans les zones urbaines, avec un pourcentage de 32%, les populations sont obligées d'aller dans les édicules publics, mosquées ou marchés s'ils existent. Car à l'opposé des villageois, les urbains ne disposent pas d'espaces naturels pour faire leurs besoins.

Tableau fk n° 2-4: Distance par rapport au système d'assainissement le plus proche

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	20	95	20	95
1 km et plus	1	5	1	5
Total	21	100	21	100

Aussi bien dans les zones urbaines que rurales enquêtées, la grande majorité des populations soit 95% affirment parcourir moins de 1 km pour accéder à un système d'assainissement.

2-1-3 Région de Kaolack

Tableau kk n° 2: Systèmes d'assainissement à Kaolack

Tableau kk n° 2-1: Existence de Systèmes d'assainissement dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Réseau d'égout	9	6
Fosses septiques	-	-
Fosses étanches	16	10
Latrines	131	84
Autres	-	-
Total	156	100

Le principal système d'assainissement pour les populations enquêtées à Kaolack est constitué par les latrines avec 84%. C'est le système d'assainissement dont la mise en oeuvre est la plus facile et qui est le plus accessible de par son coût abordable.

Tableau kk n° 2-2: Installation du système d'assainissement

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	0	0
Par un Autre	124	100
Total	124	100

L'AFDS n'a réalisé aucun de ces ouvrages d'assainissement existants à Kaolack.

Tableau no kk 2-3: Existence de systèmes d'assainissement dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	87	46	65	89
Non	104	54	8	11
Total	191	100	73	100

La majorité 54% des populations des zones rurales enquêtées à Kaolack ne disposent d'aucun système d'assainissement dans leur foyer et donc sont obligés de faire leurs besoins dans la campagne environnante à leur demeure, les exposant de fait au péril fécal. Par contre, dans les zones urbaines ou elles ne sont que de 11%, les populations sont obligées d'aller dans les édicules publics, mosquées ou marchés s'ils existent. Car à l'opposé des villageois, les urbains ne disposent pas d'espaces naturels pour faire leurs besoins.

Tableau kk n° 2-4: Distance par rapport au système d'assainissement le plus proche

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	-	-	-	-
1 km et plus	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

2-1-4 Région de Kolda

Tableau kd n° 2: Systèmes d'assainissement à Kolda

Tableau kd n° 2-1: Existence de Systèmes d'assainissement dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Réseau d'égout	8	4
Fosses septiques	8	4
Fosses étanches	8	4
Latrines	196	89
Autres	1	0
Total	221	100

Le principal système d'assainissement pour les populations enquêtées à Kolda est constitué par les latrines avec 89%. C'est le système d'assainissement dont la mise en oeuvre est la plus facile et qui est le plus accessible de par son coût abordable.

Tableau kd n°2-2: Installation du système d'assainissement

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	11	5
Par un Autre	228	95
Total	239	100

L'AFDS n'a réalisé qu'une très faible partie de ces ouvrages d'assainissement existants à Kolda soit 5%.

Tableau no kd 2-3: Existence de systèmes d'assainissement dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	214	81	16	80
Non	50	19	4	20
Total	264	100	20	100

Aussi bien en zones urbaines que rurales, ce n'est que 19% des populations qui ne disposent d'aucun système d'assainissement dans leur foyer et donc sont obligés pour les villageois d'aller faire leurs besoins dans la campagne environnante à leur demeure, les exposant de fait au péril fécal et pour les urbains d'aller dans les édifices publics, mosquées ou marchés s'ils existent.

Tableau no kd 2-4: Distance par rapport au système d'assainissement le plus proche

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	2	50	1	50
1 km et plus	2	50	1	50
Total	4	100	2	100

Aussi bien dans les zones urbaines que rurales enquêtées, la moitié des populations ne disposant pas de système d'assainissement chez elles, soit 50% affirment parcourir plus de 1 km pour accéder à un système d'assainissement. Ce qui leur pose de sérieux problèmes d'hygiène.

2-1-5 Région de Louga

Tableau lg n° 2: Systèmes d'assainissement à Louga

Tableau lg n° 2-1: Existence de Systèmes d'assainissement dans la zone

Désignation	Nombre	Pourcentage
Réseau d'égout	12	6
Fosses septiques	107	56
Fosses étanches	24	13
Latrines	48	25
Autres	1	1
Total	192	100

Le principal système d'assainissement pour les populations enquêtées à Louga est constitué par les fosses septiques avec 56%. En l'absence du réseau d'égout, c'est le système qui s'avère moins coûteux tant du point de vu construction que de l'exploitation par rapport aux fosses étanches. Il est suivi par les latrines avec 25%.

Tableau lg n° 2-2: Installation du système d'assainissement

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	50	28
Par un Autre	127	72
Total	177	100

Contrairement aux autres régions, L'AFDS a réalisé les 28% de ces ouvrages d'assainissement existants à Louga. Ce qui constitue un important score pour la 1ère phase de réalisation des micro-projets dans ce secteur.

Tableau lg n°3: Existence de systèmes d'assainissement dans la maison

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	144	45	40	67
Non	174	55	20	33
Total	318	100	60	100

La majorité soit 55% des populations des zones rurales enquêtées à Louga ne disposent d'aucun système d'assainissement dans leur foyer et donc sont obligés de faire leurs besoins dans la campagne environnante à leurs demeures, les exposant de fait au péril fécal. Par contre, dans les zones urbaines, avec un pourcentage de 33%, les populations sont obligées d'aller dans les édifices publics, mosquées ou marchés s'ils existent. Car à l'opposé des villageois, les urbains ne disposent pas d'espaces naturels pour faire leurs besoins.

Tableau lg n°2- 4: Distance par rapport au système d'assainissement le plus proche

	Village		Quartier	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 km	36	97	-	-
1 km et plus	1	3	-	-
Total	37	100	-	-

Dans les zones rurales enquêtées, la grande majorité des populations soit 97% affirment parcourir moins de 1 km pour accéder à un système d'assainissement. **En fait de systèmes d'assainissement, il s'agit des espaces naturels qui entourent leurs foyers.**

2-1-6 Données d'ordre général

Tableaux n° 2 : Tableau d'ordre général pour assainissement

Tableau n° 2-1: Installation système d'assainissement collectif dans quartiers

	Nombre	Pourcentage
Par l'AFDS	39	41
Par un Autre	56	59
Total	95	100

41% des ménages enquêtés et qui ont recours au système d'assainissement collectif déclarent que ce système a été installé par l'AFDS. Ce qui constitue un important score pour la 1ère phase de réalisation des micro-projets dans ce secteur.

Tableau n°2-2: Prix d'accès dans un système d'assainissement collectif

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Cher	307	45	45
Bon marché	359	52	97
Autres	18	3	100
Total	684	100	

La majorité des ménages enquêtés soit 52 % déclarent que le prix d'accès à un système d'assainissement collectif est bon marché. Alors que 45% d'entre ces ménages trouvent que c'est cher.

Tableau n°2-3: Existence système d'évacuation des eaux pluviales dans le village / Quartier

	Nombre	Pourcentage
Oui	2	3
Non	78	98
Total	80	100

La quasi-totalité soit 98% des villages et quartiers enquêtés déclarent ne disposer d'aucun système d'évacuation des eaux pluviales. Ce qui les expose automatiquement aux risques d'inondation en cas de pluies exceptionnelles, avec les graves conséquences socio-économiques qui peuvent en découler sur des populations déjà très démunies.

Tableau n°2-4: Existence de système de ramassage ordures ménagères dans le village / Quartier

	Nombre	Pourcentage
Oui	7	8
Non	79	92
Total	86	100

La quasi-totalité soit 92% des villages et quartiers enquêtés déclarent ne disposer aussi d'aucun système de ramassage des ordures ménagères. Ce qui les expose ainsi aux risques de maladies dues au manque d'hygiène et de salubrité avec les conséquences sur les dépenses de santé pour des populations déjà très démunies.

Tableau n°2-5: Distance du lieu de dépôt ordures ménagères par rapport au village / Quartier

	Nombre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Moins de 1 km	5	56	56

De 1 à 2 km	1	11	67
De 2 à 5 km	3	33	100
Total	9	100	

56% des enquêtés déclarent que les ordures ménagères sont déposées à moins de 1 km du village/quartier. Ce qui est une conséquence des données du tableau n° 2-4

Tableau n°2-6: Distance du lieu de dépôt ordures ménagères par rapport aux sources d'eau Potable

	Nombre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Moins de 1 km	5	50	50
De 1 à 2 km	1	10	60
De 2 à 3 km	4	40	100
Total	10	100	

Plus grave encore, 50% des enquêtés déclarent que les ordures ménagères sont déposées à moins de 1 km des sources d'eau potable. Ce qui nécessite de rendre obligatoire l'analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau des puits en particulier avant leur mise en exploitation pour parer à une éventuelle pollution de la nappe phréatique.

2-2 Evaluation de l'impact

2-2-1 Impact sur la facilité de l'accès aux systèmes d'assainissement

- ✓ **Pour l'assainissement individuel (autonome) des eaux usées**, l'AFDS n'a pas fait beaucoup de réalisations, sauf pour la région de Louga où elle a réalisé les 28% des ouvrages d'assainissement existants : ce qui laisse penser à un manque d'intérêt à ce secteur. Or, le constat est que 42 % des populations des zones rurales enquêtées ne disposent d'aucun système d'assainissement dans leur foyer et donc sont obligés de faire leurs besoins dans la campagne environnante à leur demeure, les exposant de fait au péril fécal. Par contre, dans les zones urbaines où elles ne sont que de 24%, les populations sont obligées d'aller dans les édicules publics, mosquées ou marchés s'ils existent. Car à l'opposé des villageois, les urbains éprouvent beaucoup plus de difficultés pour faire leurs besoins, ne disposant pas d'espaces naturels à proximité,
- ✓ Par contre, **pour l'assainissement collectif des eaux usées** (zones urbaines seulement), 41% des ménages enquêtés et qui ont recours à ce type de système d'assainissement déclarent que ce système a été installé par l'AFDS : Ce qui constitue un important score pour la 1ère phase de réalisation des micro-projets. Et la majorité d'entre eux, soit 52% déclarent que le prix d'accès à un système d'assainissement collectif est bon marché. Alors que 45% d'entre ces ménages trouvent que c'est cher,
- ✓ **Pour l'assainissement des eaux pluviales**, la quasi-totalité soit 98% des villages et quartiers enquêtés déclarent ne disposer d'aucun système d'évacuation des eaux pluviales. Ce qui les expose automatiquement aux risques d'inondation en cas de pluies exceptionnelles, avec les graves conséquences socio-économiques qui peuvent en découler sur des populations déjà très démunies,

- ✓ **Pour le ramassage des ordures**, la quasi-totalité soit 92% des villages et quartiers enquêtés déclarent ne disposer aussi d'aucun système de ramassage des ordures ménagères. Ce qui les expose ainsi aux risques de maladies dues au manque d'hygiène et de salubrité avec les conséquences sur les dépenses de santé pour des populations déjà très démunies. Ainsi, 56% des enquêtés déclarent que les ordures ménagères sont déposées à moins de 1 km du village/quartier. Et plus grave encore, 50% d'entre eux déclarent que les ordures ménagères sont déposées à moins de 1 km des sources d'eau potable. **Ce qui nécessite de rendre obligatoire l'analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau des puits en particulier avant leur mise en exploitation pour parer à une éventuelle pollution de la nappe phréatique.**

2-2-2 Impact sur le plan sanitaire

- ✓ Du fait des formations reçues par les populations sur l'hygiène et la salubrité et de la mise à leur disposition d'ouvrages d'assainissement individuel et collectif de bonne qualité, les bénéficiaires sont unanimes pour reconnaître la sensible réduction des maladies liées à l'eau et au manque d'hygiène et de salubrité (paludisme, diarrhées, vomissements, choléra, etc.) Ce que les enquêtes effectuées auprès des structures de santé confirment par ailleurs (voir enquêtes secteur santé),
- ✓ Ces acquis ont une incidence positive sur le budget familial par la réduction des dépenses de santé.

2-2-3 Impact sur le plan socio-économique

- ✓ Renforcement de la promotion de l'hygiène et de la salubrité au niveau des ouvrages d'assainissement et dans les maisons grâce aux campagnes de sensibilisation, d'éducation et d'information effectuées au profit des communautés
- ✓ Création de services et emplois liés à l'infrastructure d'assainissement : le projet a contribué au développement socioéconomique des villages/quartiers et de leurs populations à travers la création d'emplois correctement rémunérés lors de la réalisation des M.P. Cela a permis ainsi de renforcer la lutte contre la pauvreté dans ces dits villages/quartiers : Au village de Keur Mbaye Gueye à Foundiougne par exemple, les femmes affirment avoir gagné une somme globale de 500 000 Fcfa environ pour avoir fourni de l'eau à l'entreprise lors de la réalisation du Micro projet de construction de latrines du village. Et quelques jeunes du village d'avoir perçu entre 50 000 et 60 000 Fcfa pour avoir effectué les travaux de fouille de ces mêmes ouvrages.
- ✓ La demande sociale a été satisfaite avec une participation de la communauté à toutes les étapes décisionnelles par démarche participative et utilisation de l'expertise locale: ce qui a entraîné une totale adhésion de la population, son engagement et implication dans la réalisation et le fonctionnement des MP d'assainissement.

2-2-4 Impact sur les femmes et les personnes vulnérables

- ✓ Les bénéficiaires ont été sensibilisés sur les dangers d'un manque d'hygiène et de salubrité sur l'environnement, mais surtout sur leur santé et ceux de leurs enfants. Et ce sont les femmes qui sont de loin plus motivées que les hommes lorsqu'il s'agit d'activités environnementales (activités non génératrices de revenus)
- ✓ C'est pourquoi les femmes sont bien représentées dans les instances de décision de leur communauté notamment les comités de mise en œuvre et de gestion des ouvrages d'assainissement où elles occupent en majorité la présidence et la trésorerie avec le renforcement de leur capacité en matière de gestion, d'organisation et surtout de passation de marchés,
- ✓ Les personnes vulnérables comme les handicapés, les orphelins et les personnes âgées sont représentées dans certains comités de gestion; cependant leur représentativité et leur responsabilisation devraient être renforcées en initiant plus de Micro projets et Sous Projets qui leur sont spécifiques.

2-2-5 Impact sur le plan renforcement des capacités

- ✓ Les membres des CTMO, CAF, CG ET OCB ont bénéficié, en plus des financements de l'AFDS, de modules de formation en planification, gestion financière, passation des marchés, organisation communautaire et de sensibilisation pour mener en bonne fin leurs Micro projets. Pour l'ensemble des personnes enquêtées, ces formations ont un impact sur leur mode de vie de tous les jours et ceux de leur communauté puisque constituant des acquis en matière d'organisation et de gestion.
- ✓ Les comités de gestion des ouvrages d'assainissement ont acquis en plus de ces modules de base, des connaissances pratiques en matière d'hygiène et de salubrité publique, de VIH/SIDA et de gestion des ouvrages d'assainissement avec l'appui des services décentralisés de l'état, notamment le service d'hygiène et les infirmiers chef de poste de santé,
- ✓ Les formations et l'expérience acquise par les comités des ouvrages d'assainissement peuvent constituer une première base leur permettant de pouvoir gérer d'autres infrastructures ou services communautaires,
- ✓ Les villages bénéficient de l'appui technique du service d'hygiène local en cas de besoins.

2-2-6 Impact sur le renforcement de la cohésion sociale

- ✓ Les projets des ouvrages d'assainissement ont apporté unité, concertation, cohésion et plus de démocratie au niveau des villages et au sein des familles,
- ✓ Le mode de prise de décision sur la place publique, par consensus, instauré par l'AFDS et consistant à donner la parole à chaque membre, quel que soit son statut, commence à s'imposer, même dans les décisions familiales ou communautaires,
- ✓ Il s'est créé un élan de solidarité entre les habitants des villages pour échanger les informations pour une bonne gestion de leurs ouvrages d'assainissement individuel.

2-2-7 Impact sur l'amélioration des conditions de vie

- ✓ Davantage de confort : Les populations font désormais leurs besoins dans des lieux plus propres et qui protègent leur intimité et les protègent contre le péril fécal : ce qui n'était pas évident avant l'intervention de l'AFDS
- ✓ Les eaux usées domestiques qui étaient rejetées dans les cours de maisons et les environs sont désormais versées directement dans les latrines et les populations ne sont plus obligées d'aller faire leurs besoins dans les champs; ce qui protège l'environnement autour des foyers.
- ✓ La plupart des impacts positifs recensés ci-dessus ont entraîné beaucoup de changements de comportements chez les populations bénéficiaires ; changements qui sont le reflet de l'amélioration des conditions de vie de tous les jours de ces mêmes populations.

2-3 Etudes de cas

Cas du Micro-Projet < Remblai de 02 mares et construction d'un canal d'évacuation des eaux de pluie > du Quartier Thiaméne – département de Foundiougne – région de Fatick.

2-4 Conclusion

Etant donné la prolifération des nombreuses maladies liées au manque d'hygiène et de salubrité des populations défavorisées, le secteur de l'assainissement est devenu une priorité et un maillon incontournable pour la lutte contre la pauvreté. C'est pour cette raison qu'une des composantes essentielles du programme AFDS est le volet assainissement. Il constitue une des priorités des populations. Aujourd'hui, force est de constater que l'AFDS a contribué, même si elle est encore minime, à l'amélioration des conditions de vie et de santé des communautés défavorisées par l'installation de quelques systèmes d'assainissement individuel et collectif.

La sélection rigoureuse et appropriée des entreprises et des maîtres d'œuvre suivant des critères de compétences et d'expériences avérées devrait être de mise pour le respect des délais contractuels et l'exécution correcte des travaux conformément aux clauses des contrats en s'appuyant d'avantage sur l'expertise technique du service d'hygiène de l'Etat durant tout le processus.

Nonobstant quelques cas, il n'y a pas beaucoup d'écarts entre les actions prévues et celles réalisées. L'intervention de l'AFDS est bien accueillie par la plupart des communautés bénéficiaires dans ce secteur, **même s'il subsiste une minorité de populations non encore satisfaites.**

Quant à la capacité de l'AFDS à exécuter un programme, elle est réelle et les divers impacts positifs de celui-ci au niveau des communautés et des zones d'intervention en témoignent largement.

En définitive, l'AFDS a permis une amélioration de la situation socio-économique des zones cibles dans le domaine de l'assainissement. Son action mérite d'être prise comme référence et

être pérennisée par l'octroi de moyens plus conséquents pour une extension de l'intervention dans l'ensemble des zones défavorisées du Sénégal.

2-5 Recommandations spécifiques

- ✓ renforcer la collaboration avec les services d'hygiène locaux en particulier dans le suivi et le contrôle technique des travaux
- ✓ renforcer les capacités des OCB dans le choix des entreprises et des maîtres d'œuvre compétents
- ✓ alléger et diligenter les procédures de décaissement de fonds au profit des OCB pour éviter certains blocages dans l'avancement des travaux liés au paiement tardif des décomptes des entrepreneurs
- ✓ améliorer l'archivage au niveau des OCB pour une meilleure conservation et d'exploitation des outils de gestion des infrastructures
- ✓ appliquer le système de prix unitaire dans l'estimation du coût des micro projets en lieu et place du forfait qui pose certains problèmes d'incompréhension entre les communautés et l'entreprise lors des paiements des décomptes,
- ✓ poursuivre et étendre le programme de construction de latrines au niveau de toutes les zones d'intervention du projet.

III. VOLET GENIE CIVIL

3-1 Présentation, Analyse et Interprétation des données

Les ouvrages visités sont constitués par les infrastructures et équipements des secteurs socio-économique et socioculturel, de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et de l'assainissement dans les villages et quartiers.

3-1-1 Secteur de l'hydraulique

3-1-1.1 Présentation, Analyse et Interprétation des données

Tableau n°1: Secteur hydraulique (aspects génie civil)

Région	Département	Village/Quartier	Qualité de l'infrastructure et des équipements		Fonctionnalité de l'infrastructure et des équipements		Respect des normes de construction	Existence de système d'entretien et de maintenance		Coût des travaux de l'ouvrage (en F CFA)			Coût de la maîtrise d'œuvre (en Fcfa)			Délai de réalisation de l'ouvrage (en mois)		
			Bonne	Mauvaise	Bonne	Mauvaise		Oui	Non	Oui	Non	Montant prévu	Montant de réalisation	Reliquat (+) ou Dépassement (-)	Durée prévue	Durée de réalisation	Avance (-) ou retard (+)	
Fatick	Fouta Djallon	village Ndiaye Ndiaye	Bonne	Mauvaise	Bonne	Mauvaise	Oui	Non	Oui	Non	7647400	6250000	1397400	700000	-	3	-	-
		Microprojet Fonçage et équipement d'1 puits avec 02 abreuvoirs																
		village keur Lahine Fatim	X		X		X	X	X		5274000	4423500	850500	650000	100000	3	-	-
		Extension du réseau eau avec pose de 04 bornes fontaines																
Kaolack	Koungheul	quartier Diamaguène	X		X		X	X	X		4853724	4000000	853724	0	485372	3	5	2
		Extension du réseau eau avec pose de 04 bornes fontaines																

3-1-2 Secteur de l'assainissement

3-1-2-1 Présentation, Analyse et Interprétation des données

Tableau n°2: Secteur assainissement (aspects génie civil)

Région	Département	Village/Quartier	Microprojet	Qualité de l'infrastructure et des équipements		Fonctionnalité de l'infrastructure et des équipements		Respect des normes de construction		Existence de système d'entretien et de maintenance		Montant prévu	Coût des travaux de l'ouvrage (en F CFA)			Montant prévu	Coût de la maîtrise d'œuvre (en FCFA)			Durée prévue	Délai de réalisation de l'ouvrage (en mois)		
				Bonne	Mauvaise	Bonne	Mauvaise	Oui	Non	Oui	Non		Reliquat (+) ou Dépassement (-)	Montant de réalisation	Reliquat (+) ou Dépassement (-)		Montant de réalisation	Reliquat (+) ou Dépassement (-)	Durée de réalisation		Avance (-) ou retard (+)		
Fatick	Fondiongne	Quartier Thiamène	Rembai de 02 mares et construction canal évacuation des eaux pluviales		X	X		X		X		20719125	20719125	0	Sans maître d'oeuvre				3	4	1		
		Quartier Ndagane Mbelgor	Construction d'une digue de protection contre les marées hautes	X		X		X		X		18502862	16940750	1562112	2000000	1500000	500000		3	5	2		
		Village Keur Mbaye Gueye	Construction de 20 latrines familiales	X		X		X		X		7605110	7081700	523410	800000	800000	0		3	-	-		
Louga	Louga	Village Diakhaloum	Construction de latrines et douches	X		X		X		X		12300112	-	-	1230011	-	-		3	-	-		

3-1-3 Secteur de la santé

3-1-3.1 Présentation, Analyse et Interprétation des données

Tableau n°3: Secteur santé (aspects génie civil)

Désignation des Microprojets			Qualité de l'infrastructure et des équipements		Fonctionnalité de l'infrastructure et des équipements		Respect des normes de construction		Existence de système d'entretien et de maintenance		Coût des travaux de l'ouvrage (en F CFA)			Coût de la maîtrise d'œuvre (en Fcfa)			Délai de réalisation de l'ouvrage (en mois)			
Région	Département	Village/Quartier	Micro-projet	Bonne	Mauvaise	Bonne	Mauvaise	Oui	Non	Oui	Non	Montant prévu	Montant de réalisation	Reliquat (+) ou Dépassement (-)	Montant prévu	Montant de réalisation	Reliquat (+) ou Dépassement (-)	Durée prévue	Durée de réalisation	Avance (-) ou retard (+)
Kaolack	Kafrine	village Port Ndrané	Construction case de santé + équipement	X		X		X		X		7 687 286	7 230 594	456 692	965 150	850 000	115 150	3	4	1
		village Méo-Ndiobéne	Extension case de santé + équipement	X		X		X		X		2 661 170	2 373 910	287 260	266 117	250 000	16 117	3	8	5
Louga	Louga	village Baralé Ndiaye	Construction case de santé + équipement	X		X		X		X		12 247 917	-	-	979 452	-	-	3	-	-

Pour les infrastructures et équipements de santé réalisés :

- On constate une bonne qualité, une bonne fonctionnalité et un strict respect des normes de construction pour les structures visitées ;
- A priori, la durabilité (pérennisation) des ouvrages ne laisse aucun doute du fait de l'existence d'un système d'entretien et de maintenance fonctionnel au niveau de chaque infrastructure ;
- En général, on note une efficacité dans la façon dont les ouvrages ont été réalisés car les résultats obtenus sont dans l'ensemble conformes aux résultats attendus (qualité, coûts, délais), et ceci à moindre coût d'où une certaine efficacité. Cependant, pour quelque rare cas, les délais de livraison des infrastructures et équipements ont accusé un sérieux retard.

3-1-4 Secteur de l'éducation

3-1-4.1 Présentation, Analyse et Interprétation des données

Tableau n°4: Secteur éducation (aspects génie civil)

Désignation des Microprojets			Qualité de l'infrastructure et des équipements		Fonctionnalité de l'infrastructure et des équipements		Respect des normes de construction		Existence de système d'entretien et de maintenance		Coût des travaux de l'ouvrage (en F CFA)			Coût de la maîtrise d'œuvre (en Fcfa)			Délai de réalisation de l'ouvrage (en mois)			
Région	Département	Village/quartier	Microprojet	Bonne	Mauvaise	Bonne	Mauvaise	Oui	Non	Oui	Non	Montant prévu	Montant de réalisation	Reliquat (+) ou Dépassement (-)	Montant prévu	Montant de réalisation	Reliquat (+) ou Dépassement (-)	Durée prévue	Durée de réalisation	Avance (-) ou retard (+)
Fatick	Fouta Djallon	Quartier Thiamène	Construction et équipement de 02 salles de classe + 01 bureau directeur + 02 latrines + le mur de clôture de l'école	X			X	X		X		17604523	17600000	4 523	1250000	900000	350000	3	6	3
Kaolack	Kaffrine	village Ngainthe Pathé	Réhabilitation de l'école et construction du mur de clôture	X		X		X		X		11659055	7885114	3773941	1165905	900000	265905	3	5	2
Louga	Louga	village Keur Meissa Gaye	Construction et équipement de 02 salles de classe + 02 latrines + le mur de clôture de l'école	X		X		X		X		16545661	-	-	955196	-	-	3	-	-

Pour les infrastructures et équipements de l'éducation réalisés :

- On constate une bonne qualité, une bonne fonctionnalité et un strict respect des normes de construction pour les structures visitées; sauf pour quelque problème de fonctionnalité au niveau de l'école du quartier Thiaméne de Foundiougne, inondée à notre passage car construite dans une zone marécageuse ;
- A priori, la durabilité (pérennisation) des ouvrages ne laisse aucun doute du fait de l'existence d'un système d'entretien et de maintenance fonctionnel au niveau de chaque infrastructure ;
- En général, on note une efficacité dans la façon dont les ouvrages ont été réalisés car les résultats obtenus sont dans l'ensemble conformes aux résultats attendus (qualité, coûts, délais), et ceci à moindre coût d'où une certaine efficience.

3-1-5 Secteur socio-économique et socioculturel

3-1-5.1 Présentation, Analyse et Interprétation des données

Tableau n°5: Secteur socio-économique et socioculturel (aspects génie civil)

Designation des Microprojets				Qualité de l'infrastructure et des équipements		Fonctionnalité de l'infrastructure et des équipements		Respect des normes de construction		Existence de système d'entretien et de maintenance		Coût des travaux de l'ouvrage (en F CFA)			Coût de la maîtrise d'œuvre (en F CFA)			Délai de réalisation de l'ouvrage (en mois)		
Région	Département	Village/quartier	Microprojet	Bonne	Mauvaise	Bonne	Mauvaise	Oui	Non	Oui	Non	Montant prévu	Montant de réalisation	Reliquat (+) ou Dépassement (-)	Montant prévu	Montant de réalisation	Reliquat (+) ou Dépassement (-)	Durée prévue	Durée de réalisation	Avance (-) ou retard (+)
Fatick	Fouldiougne	quartier Escalé	Construction d'un centre de formation des handicapés	X		X		X		X		15 272 311	15 522 311	-250 000	1 500 000	1 250 000	250 000	3	8	5
		village Dioosong	Construction d'un hall de marché	X		X		X		X		18 154 456	18 017 445	137 011	1 000 000	875 000	125 000	3	8	5
Kaolack	Kaffrine	village Harafat	Construction d'un magasin de stockage	X		X		X		X		9 617 695	7 817 642	1 800 053	961 770	650 000	311 770	3	3	0

Pour les infrastructures et équipements socio-économiques et socioculturels réalisés :

- On constate une bonne qualité, une bonne fonctionnalité et un strict respect des normes de construction pour les structures visitées ;
- A priori, la durabilité (pérennisation) des ouvrages ne laisse aucun doute du fait de l'existence d'un système d'entretien et de maintenance fonctionnel au niveau de chaque infrastructure ;
- En général, on note une efficacité dans la façon dont les ouvrages ont été réalisés car les résultats obtenus sont dans l'ensemble conformes aux résultats attendus (qualité, coûts, délais), et ceci à moindre coût d'où une certaine efficience, sauf pour les délais de livraison des infrastructures et équipements qui ont accusé un grand retard dans la plupart des cas.

3-1-6 Comparaison des coûts des ouvrages par rapport à d'autres partenaires

a - Coûts unitaires totaux par salle de classe

Tableau n° 6: Coûts unitaires totaux par salle de classe (aspects génie civil)

Désignation des partenaires au développement	Coût unitaire moyen du génie civil (x 1 000 Fcfa)	Coût unitaire moyen du mobilier de la salle de classe (x 1 000 Fcfa)	Total (x 1 000 Fcfa)
OPEP III	4 787	0	4 787
BID	9 351	1 150	10 501
BAD III	4 842	345	5 187
POAES	6 602	1 108	7 710
BCI	3 720	666	4 386
PEQT	5 628	972	6 600
PAC	4 721	835	5 556
PNIR	4 979	612	5 591
AFDS	3 442	900	4 342
Moyenne:	5 341	694	6 073

Ce tableau de comparaison montre que pour les coûts unitaires moyens de génie civil par salle de classe, le coût de l'AFDS est le plus faible. Il est inférieur de 2 000 000 Fcfa environ par rapport à la moyenne générale qui est de 5 341 000 Fcfa. Et en plus, contrairement aux autres partenaires, ce coût de l'AFDS comprend une partie des 02 latrines et du mur de clôture de l'école et parfois du bureau du directeur qui sont toujours construits (s'ils n'existaient pas) en même temps que les 02 salles de classe habituelles dans la stratégie d'intervention de l'AFDS. L'approche participative très efficace adoptée par l'AFDS par le système du << Faire faire >> qui implique une participation totale, et de manière transparente, des bénéficiaires durant tout le processus est la raison principale de cette performance. Par exemple, contribution en nature sous forme d'investissement humain ou de fourniture d'eau, de sable, de gravier, etc.

b - Coûts unitaires totaux par mètre linéaire fini de puits réalisé

Tableau n° 7: Coûts unitaires totaux par mètre linéaire fini de puits réalisé (aspects génie civil)

Désignation de quelques organismes de fonçage de puits au Sénégal	Coût unitaire moyen du mètre linéaire fini de puits réalisé (x 1 000 Fcfa)
SEHI-SENEGAL	290
SASIF	295
SVTP	275
CDE	280
CARITAS	250
AFDS	< 200
Moyenne:	265

Ce tableau de comparaison montre que pour les coûts unitaires moyens du mètre linéaire fini de puits réalisé, le coût de l'AFDS est encore le plus faible. Il est inférieur de 65 000 Fcfa environ par rapport à la moyenne générale qui est de 265 000 Fcfa. L'approche participative très efficace adoptée par l'AFDS par le système du << Faire-faire >> qui implique une participation totale, et de manière transparente, des bénéficiaires durant tout le processus est la raison principale de cette performance. Par exemple, contribution en nature sous forme d'investissement humain ou de fourniture d'eau, de sable, de gravier, etc.

3-2 Evaluation de l'impact

3-2.1 Impact sur le plan de la qualité des infrastructures et équipements

- ✓ Sur l'essentiel des infrastructures et équipements visités, la qualité est bonne et bien appréciée par les bénéficiaires qui se l'approprient par rapport à d'autres ouvrages de même secteur réalisés par des partenaires autres que l'AFDS ; à l'exception de quelques ouvrages concernant le secteur de l'hydraulique comme les puits (cas du puits du village de Ndiaye Ndiaye Wolof de Foundiougne et des puits du village de Boyo Seck de Louga) et le secteur de l'assainissement comme les canaux d'évacuation des eaux de pluie (cas du canal du quartier Thiaméne de Foundiougne) lors du passage de la mission d'évaluation.

3-2.2 Impact sur la fonctionnalité des infrastructures et équipements réalisés

- ✓ Dans l'ensemble, les infrastructures et leurs équipements fonctionnent bien à la satisfaction, maintes fois exprimée, des populations ainsi que des personnes vulnérables. Cependant, certains ouvrages laissent à désirer sur le plan de leur fonctionnalité : cas des puits du village de Boyo Seck de Louga lors du passage de la mission d'évaluation.

3-2.3 Impact sur le respect des normes de construction

- ✓ Au vu des dossiers d'appel d'offres consultés et des enquêtes effectuées auprès des CTMO, les normes de construction ont été en général respectées sur l'ensemble des ouvrages visités.

3-2.4 Impact sur le plan de l'efficacité du projet

- ✓ Globalement, le projet est efficace car pour les populations enquêtées, les résultats obtenus sont conformes aux résultats attendus. Ce que confirme la qualité des ouvrages, le respect du budget et des délais constatés en général. L'approche participative très efficace adoptée par l'AFDS par le système du << Faire-faire >> qui implique une participation totale, et de **manière transparente**, des bénéficiaires durant tout le processus est la raison principale de cette performance.

3-2.5 Impact sur le plan de l'efficience du projet

- ✓ De même, l'efficience du projet ne fait aucun doute car auprès des bénéficiaires, les nombreux et substantiels reliquats sur le budget de départ des ouvrages ont permis de financer d'autres sous projets élaborés par les populations.
- ✓ On constate que les **coûts de construction de l'AFDS** sont de loin toujours inférieurs aux coûts des autres partenaires pour des ouvrages de même type et de même fonction. L'approche participative très efficace adoptée par l'AFDS par le système du << Faire faire >> qui implique une participation totale, et de **manière transparente**, des bénéficiaires durant tout le processus est la raison principale de cette performance. Par exemple, contribution en nature sous forme d'investissement humain ou de fourniture d'eau, de sable, de gravier, etc.

3-2.6 Impact sur le plan de la durabilité du projet (pérennisation)

- ✓ A priori, la durabilité (pérennisation) des ouvrages ne laisse aucun doute du fait de l'existence d'un système d'entretien et de maintenance fonctionnel au niveau de chaque infrastructure.
- ✓ Le système de gestion des ouvrages mis en place grâce à l'AFDS montre l'implication effective des populations. Cela permet d'assurer non seulement l'utilisation optimale des infrastructures et équipements mais la pérennisation des actions menées par la qualité du suivi que la mission d'évaluation a constaté sur le terrain.
- ✓ Un projet se mesure par les résultats obtenus et la méthode de gestion des ouvrages appliquée en vue de les maintenir en état de fonctionnement et assurer leur pérennisation par les moyens humains et financiers dont disposent les communautés.
- ✓ Ainsi, le Projet Fonds de Développement Social a largement atteint les résultats escomptés et les communautés bénéficiaires ont adhéré à la politique de développement menée par l'AFDS. Elles ont été impliquées dans toutes les phases de mise en œuvre des microprojets, de la conception à la réception des infrastructures.
- ✓ La mission d'évaluation a hautement apprécié le niveau d'appropriation des ouvrages par les populations à travers les comités de gestion créés qui disposent désormais des capacités techniques et socio-économiques leur permettant de prendre en charge les frais d'entretien et de maintenance des infrastructures ainsi réalisées.

3-2.7 Impact sur le plan renforcement des capacités de mise en œuvre des infrastructures et équipements

- ✓ L'expérience acquise par les Comités de Mise en Œuvre (CTMO) et les Comités de Gestion (CG) des ouvrages peut être une première base pour leur permettre de gérer d'autres infrastructures ou services communautaires.

- ✓ Les populations ont acquis des connaissances en matière d'organisation en dynamique communautaire, de passation de marchés, de planification, de gestion financière, de mise en œuvre technique des ouvrages, etc. qui leur permettront de pouvoir se prendre entièrement en charge face à d'autres partenaires dans l'avenir.
- ✓ Des opérateurs locaux d'entretien et maintenance ont été formés par les services décentralisés de l'Etat dans divers secteurs.

3-2.8 Impact économique direct sur les bénéficiaires

- ✓ Création de services et emplois liés aux infrastructures : le projet a contribué au développement socioéconomique des villages/ quartiers et de leurs populations à travers la création d'emplois correctement rémunérés lors de la réalisation des infrastructures. Cela a permis ainsi de renforcer la lutte contre la pauvreté dans ces dits villages/quartiers : Au village de Keur Mbaye Guèye à Foundiougne par exemple, les femmes affirment avoir gagné une somme globale de 500 000 Fcfa environ pour avoir fourni de l'eau à l'entreprise lors de la réalisation du Micro projet de construction de latrines du village. Et quelques jeunes du village d'avoir perçu chacun entre 50 000 et 60 000 Fcfa pour avoir effectué les travaux de fouille de ces mêmes ouvrages.
- ✓ La demande socio-économique a été satisfaite avec une participation de la communauté à toutes les étapes décisionnelles par démarche participative et utilisation de l'expertise locale : ce qui a entraîné une totale adhésion de la population, son engagement et implication dans la conception, la réalisation et le fonctionnement des infrastructures des divers secteurs, mais aussi procuré des ressources financières additionnelles pour elles.

3-3 Etudes de cas

Cas du Micro projet < Remblai de 02 mares et construction d'un canal d'évacuation des eaux de pluie > du Quartier Thiaméne – département de Foundiougne – région de Fatick.

Cas du Micro projet < Fonçage de 02 puits équipés de pompes manuelles et construction de 04 bassins pour maraîchage > du Village de Boyo Seck – département de Louga – région de Louga.

Cas du Micro projet < Construction et équipement de 02 salles de classe + 02 latrines + le mur de clôture de l'école > du Village de keur Meissa Gaye - département de Louga – région de Louga

3-4 Conclusion spécifique :

L'approche participative très efficace adoptée par l'AFDS par le système du << Faire-faire >> qui implique une participation totale, et de **manière transparente**, des bénéficiaires durant tout le processus a fait que les infrastructures et équipements réalisés sont en général d'excellente qualité et au moindre coût.

C'est parce que le programme AFDS a intégré comme une des priorités la qualité, la fonctionnalité et la durabilité des ouvrages à réaliser. Aujourd'hui, force est de constater que l'AFDS a largement contribué à l'amélioration des conditions de vie, du savoir être et du savoir-faire des communautés défavorisées par une dotation en infrastructures et équipements de base et un renforcement des capacités des populations.

La sélection rigoureuse et appropriée des entreprises et des maîtres d'œuvre suivant des critères de compétences et d'expériences avérées devrait être de mise pour le respect des délais contractuels et l'exécution correcte des travaux conformément aux clauses des contrats en s'appuyant d'avantage sur les services décentralisés de l'hydraulique de l'Etat durant tout le processus.

A part quelques rares malfaçons constatées sur certains ouvrages, l'intervention de l'AFDS est largement bien accueillie par les communautés bénéficiaires dans le domaine des infrastructures et équipements de base.

Quant à la capacité de l'AFDS à exécuter un programme, elle est réelle et les divers impacts positifs de celui-ci au niveau des communautés et des zones d'intervention en témoignent largement.

En définitive, l'AFDS a permis une amélioration sensible de la situation socio-économique des zones cibles par la construction d'infrastructures et équipements de qualité, fonctionnels et durables, qui s'intègrent facilement dans l'architecture locale, et ceci dans les divers domaines de l'hydraulique, de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de la socio économie et socioculturelle. Son action mérite d'être prise comme référence et être pérennisée par l'octroi de moyens plus conséquents pour une extension de l'intervention dans l'ensemble des zones défavorisées du Sénégal.

3-5 Recommandations spécifiques

- ✓ renforcer la collaboration avec les services techniques de l'Etat en particulier dans le suivi et le contrôle technique des travaux
- ✓ renforcer les capacités des OCB dans le choix des entreprises et des maîtres d'œuvre compétents
- ✓ inclure dans le processus, en plus du maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique pour la validation des plans de béton armé et de réception des ouvrages en béton armé pour donner aux ouvrages une meilleure assurance quant à sa solidité, voire sa durabilité
- ✓ systématiser la génération des recettes au niveau des ouvrages réalisés pour assurer les frais d'entretien et de maintenance des infrastructures en lieu et place des cotisations volontaires.
- ✓ alléger et diligenter les procédures de décaissement de fonds au profit des OCB pour éviter certains blocages dans l'avancement des travaux liés au paiement tardif des décomptes des entrepreneurs
- ✓ améliorer l'archivage au niveau des OCB pour une meilleure conservation et d'exploitation des outils de gestion des infrastructures
- ✓ appliquer le système de prix unitaire dans l'estimation du coût des micro projets en lieu et place du forfait qui pose certains problèmes d'incompréhension entre les communautés et l'entreprise lors des paiements des décomptes.
- ✓ Pour les cases de santé, il serait mieux de revoir le modèle architectural en tenant compte des conditions climatiques mais aussi du contexte socioculturel des populations. Ainsi, à cause de la chaleur, il est recommandé d'élever la hauteur des pièces comme dans les salles de classe, d'augmenter la surface des pièces qui sont étroites, de séparer la salle d'accouchement et la chambre de couche pour conserver l'intimité des femmes et de construire une toilette intérieure dans les salles d'accouchement.
- ✓ Développer le partenariat avec le ministère de l'énergie, le ministère de l'hydraulique et le ministère des télécommunications, mais aussi avec d'autres agences et organisations pour accompagner le projet dans un vaste programme d'électrification rurale, d'adduction d'eau et

- de téléphonie rurale afin de permettre aux différentes infrastructures et équipements d'être mieux fonctionnelles et efficaces, en particulier les cases de santé et les écoles.
- ✓ renforcer la collaboration avec l'expertise locale dans la mise en œuvre des infrastructures et équipements en les intégrant dans les équipes de réalisations pour un meilleur transfert des technologies.

Généraliser l'approche handicapée dans les réalisations ultérieures de l'AFDS. Par exemple, financer un micro projet ou un sous projet dans chaque village ou quartier cible.